

SPECTACLE VIVANT EN LORRAINE

ACTE I



Séance Plénière du 8 février 2013

Communication

Président du Groupe de Travail

Charles TORDJMAN
Vice-Président du CESE de Lorraine
Représentant les Arts et les pratiques culturelles

Coordination et suivi

Grégory BOYER
Chargé de Mission

Membres du Groupe de Travail

Raymond BAYER
Pierre CHARLES
Emmanuelle CUTTITTA
Jean-Luc HUMBERT
Bernadette HILPERT
Elizabeth JODIN

Remerciements

Le Groupe de Travail remercie l'ensemble des personnes qui ont accepté d'être auditionnées, artistes, responsables de structures, toutes celles et tous ceux qui « font » le spectacle vivant en Lorraine, ainsi qu'ARTECA et le « secteur Culture » du Conseil Régional de Lorraine pour leur précieuse collaboration.

Introduction	Page 7
Partie 1 - Ce qu'ils ont dit	Page 13
1.1 - Les moyens alloués au spectacle vivant	Page 15
1.2 - L'emploi et la formation	Page 27
1.3 - Des enjeux différents selon les disciplines du spectacle vivant	Page 36
Partie 2 - Ce qu'ils suggèrent	Page 39
2.1 - La «Maison du Spectacle Vivant»	Page 41
2.2 - Création d'un lieu à vocation internationale dédié au spectacle vivant en Lorraine	Page 45
2.3 - Quelques autres pistes	Page 47
Conclusion	Page 50
Glossaire	Page 53

« Nous sommes tous faits de l'étoffe des rêves »

Shakespeare

Introduction

Alors que notre pays, et plus encore notre région, subit l'une des crises économiques et sociales les plus importantes depuis la grande dépression des années 30, la tentation est grande de s'étonner que le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine s'engage ainsi dans une réflexion sur le développement du spectacle vivant.

Or, **ce n'est pas parce que la Lorraine est une région en crise qu'il faut s'interdire de réfléchir à la situation culturelle et se concentrer exclusivement sur le redressement économique du territoire.** Bien au contraire, afin de maintenir de la cohésion sociale, il y a besoin de plus d'action sociale et culturelle.

A de nombreuses reprises déjà, la 2ème assemblée régionale a tenu à affirmer que c'était **un tort de ne pas faire de la culture un outil de développement et un facteur d'attractivité** comme en 2007ⁱ :

«Les deux secteurs, économique et culturel, interagissent et l'erreur la plus répandue est de ne considérer leur relation que comme unilatérale.»

La situation économique détermine la situation culturelle en raison des moyens financiers qui peuvent être alloués ou non aux politiques et actions culturelles, mais la situation culturelle peut en retour influencer sur la situation économique, même si le but premier n'est pas forcément de générer de l'activité économique. En se faisant créatrice d'emplois, génératrice d'énergie et de dynamisme pour le territoire, la situation culturelle rend ce dernier plus attractif sur le plan économique »ⁱⁱ.

Il suffit pour s'en convaincre d'analyser les retombées locales de l'activité du Théâtre du Peuple de Bussang (88), lequel est un peu atypique dans le

secteur du spectacle vivant dans la mesure où il se rapproche par certains aspects du fonctionnement d'un festival (saisonnalité, bénévolat, financement, ...) plutôt que d'un lieu de diffusion plus classique.

Selon l'étude réalisée par ARTECA en janvier 2012ⁱⁱⁱ, les retombées directes (achats et dépenses du théâtre auprès des fournisseurs locaux) et indirectes (dépenses des spectateurs non locaux) cumulées sont estimées à 2,5 millions d'euros^{iv}. **Quand un euro public est investi (en subvention) en faveur du Théâtre du Peuple, ce sont plus de 4,11€ qui reviennent sur le territoire, dont 0,61€ de retombées directes et 3,50€ de retombées indirectes.**

Par ailleurs, *« l'attractivité du Théâtre du Peuple de Bussang est démontrée par le fait que 87% des publics viennent à Bussang avant tout pour son théâtre, que beaucoup en profitent pour découvrir les alentours, et que certains y reviendront en dehors de la saison culturelle estivale. 92% des personnes interrogées envisagent de revenir au théâtre, et presque toutes déclarent avoir envie de conseiller cette sortie à leur entourage, renforçant d'autant l'effet bouche à oreille, première source d'information citée par les spectateurs »^v.*

Enfin, sur le plan de l'emploi et des moyens humains, le théâtre fixe sur place de nombreux emplois, que ceux-ci soient pérennes ou saisonniers.

Le théâtre fonctionne avec une équipe de 6 permanents à laquelle se sont rajoutés en 2011 64 salariés : 24 artistes, 24 techniciens, 16 personnels

iii « Les retombées locales de l'activité du Théâtre du Peuple de Bussang », ARTECA, janvier 2012

iv Comme le précise ARTECA, il s'agit d'une estimation a minima, puisqu'elle n'intègre que les dépenses sur place des spectateurs ne rentrant pas chez eux après le spectacle, qu'elle ne comprend pas les dépenses sur place des bénévoles, comédiens professionnels et amateurs, stagiaires, personnes en formation au cours de l'année, ni les recettes de billetterie ...

v « Les retombées locales de l'activité du Théâtre du Peuple de Bussang », ARTECA, janvier 2012 – Document de synthèse page 3

i « La culture : facteur d'attractivité du territoire régional lorrain – Etat des lieux et propositions », CESEL, mars 2007

ii op. cit. pages suivantes

administratifs et logistiques. 17 stagiaires ont également intégré l'équipe en 2011 aux côtés de 41 comédiens amateurs et 120 bénévoles.

Le rôle d'acteur économique de premier plan du Théâtre du Peuple sur son territoire n'est donc plus à démontrer.

Mais au-delà même du seul aspect économique, face à l'affaiblissement des structures traditionnelles d'intégration, **la culture a une responsabilité accrue dans la construction du lien social.** Et dans ce cadre, le spectacle vivant y contribue très largement en favorisant non seulement le rapprochement entre individus et culture, mais aussi le rapprochement des individus entre eux.

« Le spectacle vivant, c'est tout à la fois des pratiques artistiques participant au dynamisme et au rayonnement de la culture française, une industrie créative contribuant au développement de notre pays, et facilitateur de lien social ».ⁱ

Si **le spectacle vivant**ⁱⁱ fait l'objet depuis ces dernières années d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics (Entretiens de Valoisⁱⁱⁱ, projet de loi d'orientation sur le spectacle vivant, multiplication des rapports, ...) il n'en demeure pas moins que ce secteur **souffre d'une différence de traitement avec d'autres secteurs culturels, et notamment le patrimoine.**

i « Financement du spectacle vivant : développer, structurer, pérenniser », rapport au Ministre de la Culture et de la Communication, mars 2012, page 40

ii Le spectacle vivant désigne de nombreux modes d'expression artistique : le théâtre, la danse, les arts du cirque, les arts de la rue, les arts de la marionnette, l'opéra et la musique

iii Organisé en 2008 et 2009 par le ministère de la Culture, avec l'ensemble des parties prenantes du secteur du spectacle vivant, ces entretiens avaient pour ambition de renouer le fil du dialogue avec les collectivités, de mettre en évidence la nécessité d'une réforme de la politique de soutien au spectacle vivant, et de dégager des pistes d'actions concrètes.

Un sondage BVA sur la politique culturelle et l'élection présidentielle^{iv}, présenté le 09 mars 2012 et réalisé pour le compte de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques et d'Orange, **montre en effet que les Français ne voient pas le soutien à la création comme une mission prioritaire** : ils ne sont que 17% à citer le soutien à la création contemporaine comme mission prioritaire. En revanche, l'entretien du patrimoine recueille 70% de citations.

Le Conseil Economique Social et Environnemental lui-même, lorsqu'il évoque le champ de la culture et son formidable potentiel, tend à s'attarder plus aisément sur le patrimoine (sites muséaux et/ou architecturaux)^v **plutôt que sur « l'immatériel »** que représente le spectacle vivant.

Et cette tendance s'est accentuée en région avec l'ouverture du **Centre Pompidou Metz**.

Première décentralisation en France d'un établissement public culturel national, il a permis à l'art contemporain de changer l'image de la Lorraine, mais aussi de mesurer à quel point la culture est un considérable levier pour le développement économique et un facteur d'attractivité pour Metz, et au-delà pour toute notre région.

Avec 1,5 millions de visiteurs et 70 millions d'euros de retombées économiques directes, soit autant que le coût de sa réalisation, Pompidou Metz est une incroyable réussite (1er site culturel hors Ile-de-France en termes de fréquentation).

Mais ce beau et gros navire, visible et de haut niveau, ne doit pas occulter la réalité de la culture en Lorraine. Une activité culturelle qui n'a cessé de croître, de s'affirmer et de gagner en qualité et en

iv http://www.bva.fr/fr/sondages/la_politique_culturelle_et_l_election_presidentielle.html

v « Situation économique, sociale et environnementale de la Lorraine », CESEL, novembre 2011, page 24

reconnaissance nationale et internationale, au fur et à mesure que la mutation de l'appareil industriel constituait l'essentiel de l'histoire économique de la Lorraine.

Le festival du théâtre mondial universitaire de Nancy, puis la lente et difficile émergence des compagnies de théâtre qui vont attendre une vingtaine d'années pour être reconnues, avec les deux centres dramatiques nationaux de Nancy (Théâtre de la Manufacture) et de Thionville (Nord Est Théâtre – NEST) font partie des éléments forts de ces activités nouvelles et constituent d'incontestables « *marqueurs de notoriété territoriale* ».

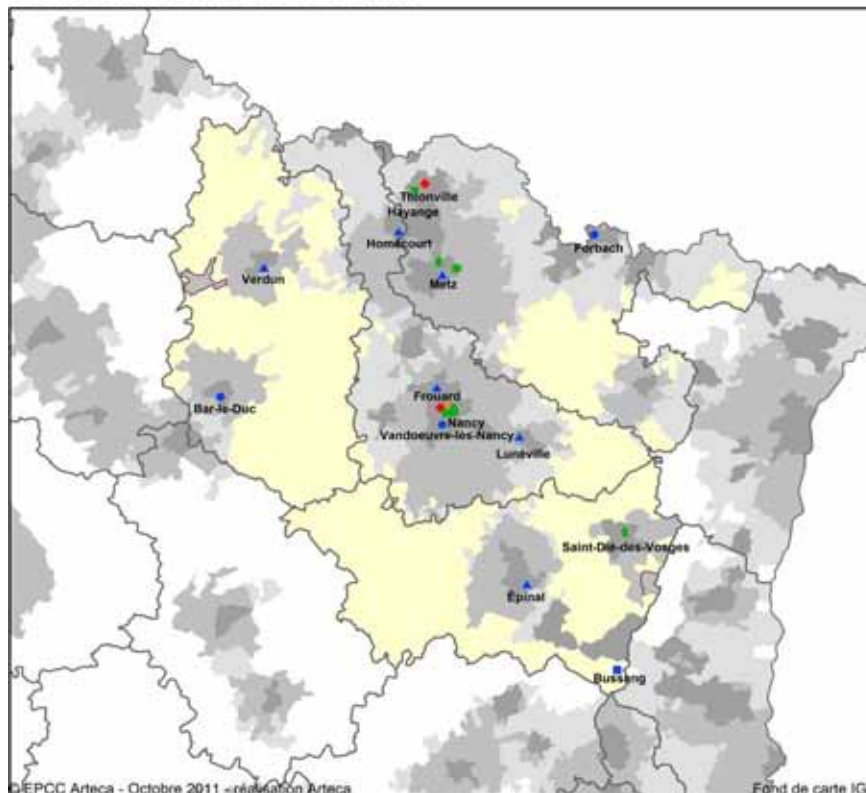
i « Les financements publics de la culture en 2008 – Etude interrégionale : Lorraine, Poitou-Charentes, PACA, Rhône Alpes – Document de Synthèse », Avignon juillet 2012, page 6

Mais plus encore, c'est la présence d'artistes, de créateurs qui vivent ou qui viennent de plus en plus dans notre région pour exercer leurs talents qui concrétise la culture lorraine.

De même, la Lorraine offre une grande diversité de lieux et de types d'offres culturelles de nature à répondre à l'ambition de « la culture pour tous », si chère à André Malraux qui recevait en 1959 « mission » du Général De Gaulle de « rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent »ⁱⁱ.

ii Décret n° 59-212 du 3 février 1959 relatif aux attributions d'un ministre d'Etat

Localisation des institutions & structures de spectacle vivant labellisées en Lorraine



Unité administrative

□ Département

Institutions & structures labellisées en 2011

- Centres Chorégraphiques Nationaux
- Centres Dramatiques Nationaux & Centres Dramatiques Régionaux
- Opéras et théâtres lyriques
- Orchestres symphoniques
- ▼ Scènes de musiques actuelles SMAC
- Scènes nationales
- ▲ Scènes conventionnées
- Autres lieux conventionnés théâtre

Aires urbaines

- Pôles urbains
- Communes périurbaines
- Communes multi polarisées
- Communes de l'espace rural

Dans le même mouvement, la Lorraine voit émerger des festivals qui prennent de plus en plus d'importance dans le domaine du spectacle vivant, toute esthétique confondue.

On pense bien sûr à certaines locomotives comme le Nancy Jazz Pulsation (musiques actuelles), le festival Passages à Metz (théâtre), le festival Renaissance à Bar-le-Duc (spectacles pluridisciplinaires), ou le festival de Bussang qui est inscrit dans notre patrimoine et qui veille à rester percutant, innovant mais aussi accessible au plus grand nombre.

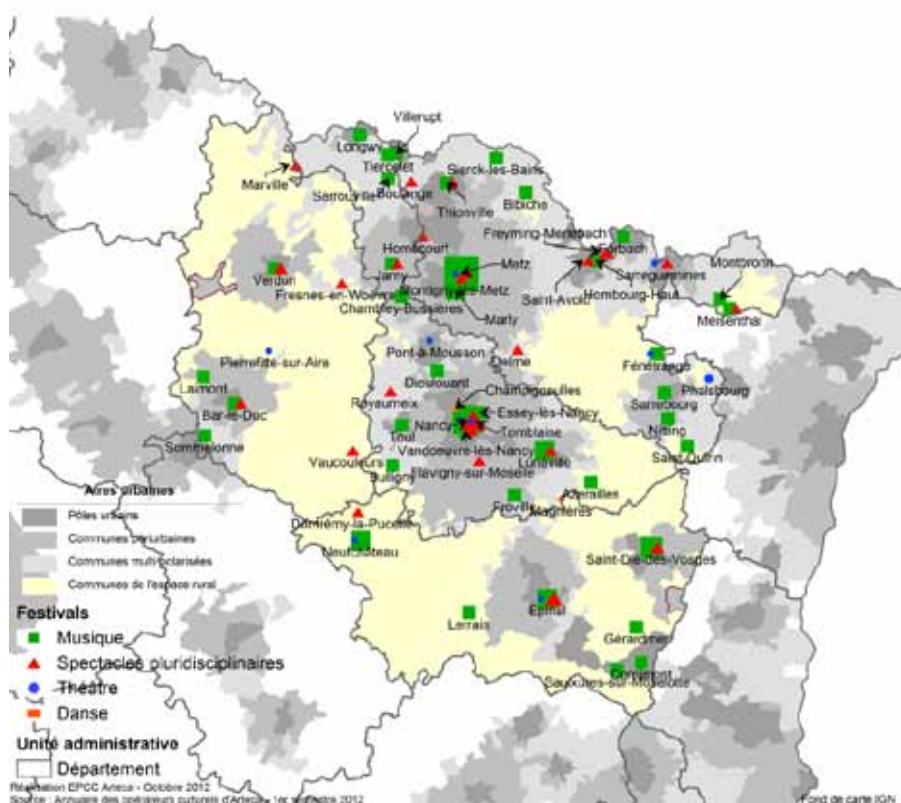
Mais comment ne pas citer le festival de Froville (musique baroque) où Philippe Claudel a tourné une scène de son film « Tous les soleils », le remarquable festival des Abbayes (musique classique) à Etival, Moyenmoutier, Senones, le festival « Musique Action » à Vandoeuvre

(musiques nouvelles), le festival « rue et compagnies » (spectacle de rue) à Epinal, le festival Densités (performances pluridisciplinaires) à Fresnes-en-Woëvre, le festival « Au fond du Jardin de Michel » (musiques actuelles) à Bulligny, ou encore Vache de Blues à Villerupt et JazzPote à Thionville.

Ces initiatives, qui mobilisent des milliers de bénévoles, montrent que les Lorraines et les Lorrains sont loin d'être fatalistes. Dans les zones rurales en particulier, celles décrites souvent à tort comme tristes et abandonnées, on recrée du lien, de « l'envie de créer », en un mot de la culture. Et comment ne pas citer dans ce cadre le travail réalisé par l'Association « Scènes et Territoires en Lorraine »¹.

¹ « Vers de nouvelles ruralités en Lorraine », CESEL, septembre 2010, page 32.

Localisation des festivals relevant du Spectacle Vivant en Lorraine



Fondée à l'initiative de cinq fédérations d'éducation populaire, labellisée « Scène Lorraine » par le Conseil Régional de Lorraine, Scènes et Territoires assure la diffusion de spectacles professionnels en milieu rural et conduit un travail de médiation avec les acteurs locaux. Elle a vocation à s'implanter sur les territoires où il n'y a pas d'autres opérateurs culturels.

Il est certain que tous les festivals et événements culturels organisés sur le territoire lorrain ne sont pas d'importance égale, mais il n'en demeure pas moins qu'ils produisent des temps forts à ne pas sous-estimer :

- Ils galvanisent un tissu social autour de leur organisation (pour une plus forte cohésion sociale, un bien-être et une capacité d'initiative locale renforcés) ;

- Ils contribuent au gain d'image et d'attractivité de notre région, que ce soit pour les personnes extérieures, mais aussi et surtout pour les habitants des bassins de vie concernés ;

- Ils « boostent » l'économie locale par la fréquentation touristique des hôtels, des restaurants, les recettes engendrées par les associations locales, les exposants éventuels, ...

Mais les récentes disparitions de plusieurs compagnies, et celle emblématique d'un théâtre lorrain, l'Actée, en juin dernier, doivent aujourd'hui interpeler sur le devenir du spectacle vivant en Lorraine.

Ces sources d'impulsion et de dynamisme, de créativité et de diversité font face à de nombreuses difficultés que la crise économique et sociale actuelle vient renforcer. Or, **il importe que le contexte de crise ne soit pas prétexte à ramener les politiques culturelles à une simple variable d'ajustement.**

« La culture est souvent perçue comme un coût [...] mais ce secteur participe aussi à la cohésion sociale et au partage de valeurs dans une société, et l'on peut dire que cela n'a pas de prix ».

Pour autant, les atouts sont là :

- **La volonté, le dynamisme des acteurs de terrain sont indéniables dans tous les domaines du spectacle vivant**, et ont été perçus lors des différentes auditions ;

- **La diversité du territoire lorrain en fait sa richesse, une terre d'Histoire et une région pionnière dans la décentralisation.** A cet égard, il convient de rappeler que dès la fin de l'année 2002, la Lorraine avait été choisie comme région « pilote » pour l'expérimentation de la décentralisation culturelle permettant d'engager des débats sur les enjeux culturels et suscitant plus tard la création de conférences régionales des arts et de la culture, assorties de groupes de travail thématiques ;

- **La perspective de coopérations transfrontalières, le développement et la collaboration de l'ensemble des structures et compagnies existantes** s'offrent à la Lorraine pour entamer cette nouvelle politique régionale pour le spectacle vivant.

Dans son rapport de 2007, le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine insistait déjà sur le retard que notre région prenait en matière culturelle, et tout particulièrement dans le secteur du spectacle vivant, et ce malgré un potentiel évident lié :

i Didier Deschamps au titre du Centre Chorégraphique National – Ballet de Lorraine, lors de la séance d'installation de la Conférence du spectacle vivant en région Lorraine du 18 octobre 2010.

- **Au grand nombre de lieux scéniques:** 2 Centres Dramatiques Nationaux, 2 Opéras, 2 Orchestres, 3 Scènes Nationales, 1 Scène de Musiques Actuelles (et 1 autre en préfiguration), 1 centre chorégraphique national, 6 Scènes Conventionnées, des compagnies conventionnées, des compagnies indépendantes en grand nombre, de multiples Ecoles d'Enseignements Artistiques (EEA) de rayonnement divers, dont 2 conservatoires régionaux, plusieurs lieux de musiques actuelles, ainsi que l'ensemble des salles municipales ;
- Et à une **volonté culturelle et artistique indéniable.**

Déjà à l'époque, les acteurs du monde culturel rencontrés soulignaient **une mauvaise situation de la diffusion, un manque d'aides à la création, et plus généralement une absence criante de structuration du secteur, en termes de formation, d'exportation des spectacles lorrains**, ou encore en termes de coopération entre les différentes collectivités territoriales et les structures existantes.

Plusieurs rapports et communicationsⁱ ont été consacrés, directement ou indirectement, à ce sujet par le passé. **Et si certaines préconisations, préalablement appuyées, se retrouvent aujourd'hui dans cette communication, il s'agit là de demandes insistantes et répétées des personnes nos interrogées.**

Il faut d'ailleurs souligner l'aspect inédit de cette communication. Le souhait du groupe de travail n'était pas d'ajouter un énième rapport, rédigé par une commission réduite et confidentielle, mais au contraire, par une communication brève, et que

les membres du groupe ont souhaité la plus claire possible, lancer une nouvelle impulsion dans le domaine du spectacle vivant en conviant l'ensemble des acteurs du secteur à s'exprimer afin de **dresser avec eux un état des lieux de ce secteur et d'en dessiner les axes de développement pour l'avenir.**

La mobilisation a été exceptionnelle et le nombre des contributions écrites et orales très important. Les membres du groupe de travail espèrent ainsi que ce travail sera le reflet fidèle des principales attentes d'un secteur dynamique, ambitieux par essence, innovant, mais aussi souvent en grande difficulté et en manque de structuration.

Enfin, cette communication s'inscrit parfaitement dans la démarche Lorraine 2020 initiée par le Conseil Régional de Lorraine, dont le principal enseignement est de souligner la diversité, la complexité mais surtout la richesse la Lorraine, et de celles et ceux qui la composent.

« La Lorraine doit retrouver sa capacité créatrice en faisant une place exceptionnelle aux artistes et en offrant aux futurs artistes des moyens de formation et d'innovation. Le spectacle vivant doit bénéficier d'un soutien en matière de diffusion et de création [...] Le temps, l'énergie, les moyens et les talents consacrés à la culture feront de la diversité culturelle de la Lorraine un projet commun renforçant notre attractivité »ⁱⁱⁱ.

Le groupe de travail espère que cette communication, à la fois force de propositions et descriptive des réalités rencontrées, contribuera **à sortir notre Région de son statut, auto-entretenu, de région « en crise », à celui d'un territoire précurseur, volontaire, tourné vers l'avenir dans le respect de son identité.**

ⁱ Cf. carte Localisation des institutions et structures de spectacle vivant labellisées en Lorraine.

ⁱⁱ « Pour une nouvelle orientation de la politique culturelle en Lorraine », CESEL, décembre 1998 ; « La décentralisation culturelle en Lorraine : enjeux et perspectives », CESEL, novembre 2003 ; « La culture : facteur d'attractivité du territoire régional lorrain – Etat des lieux et propositions », CESEL, mars 2007

ⁱⁱⁱ « Lorraine 2020 – Faisons Lorraine ensemble », Conseil Régional de Lorraine, cahier 2 : les propositions, page 34

CE QU'ILS ONT DIT



PARTIE 1

Comme il l'a été rappelé en introduction, le groupe de travail a souhaité, dans une démarche très large d'ouverture et d'écoute, venir à la rencontre de celles et ceux qui « font » le spectacle vivant en Lorraine, dans leur extrême diversité (artistes, metteurs en scène, directeurs de compagnies, directeurs de festivals, directeurs d'institutions et structures labellisées, institutionnels, ...), afin qu'ils fassent part, le plus librementⁱ possible, de leurs difficultés, de leurs craintes mais aussi de leurs espoirs pour l'avenir.

Les propos qui suivent sont donc le fruit de ces échanges recoupés avec les données obtenues notamment auprès du Centre de ressources de la culture en Lorraine (ARTECA).

Le travail de restitution de la vingtaine d'auditions réalisées, parfois à « bâtons rompus », n'est pas chose aisée. Par conséquent, il est apparu nécessaire au groupe de travail d'organiser les réflexions autour de 3 thématiques :

- Les moyens alloués au spectacle vivant
- L'emploi et la formation
- Des enjeux différents selon les disciplines du spectacle vivant

1.1 - Les moyens alloués au spectacle vivant

D'une manière générale, l'ensemble des auditions a permis de conforter le constat effectué par le rapport Martinelliⁱⁱ de mars 2012 sur le financement du spectacle vivant, à savoir : **un secteur qui se caractérise à la fois par une fragilité structurelle et une fragilité conjoncturelle.**

ⁱ A cette fin, les noms et fonctions des personnes auditionnées n'ont pas été mentionnés. Les propos rapportés in extenso figurent en italiques.

ⁱⁱ « Financement du spectacle vivant : développer, structurer, pérenniser », rapport au Ministre de la Culture et de la Communication, mars 2012.

Une fragilité conjoncturelle liée à la crise économique actuelle et dont l'impact sur le spectacle vivant est loin d'être négligeable, qu'il s'agisse de la baisse de fréquentation des spectacles, ou de la tension sur le marché de l'emploi et sur le régime spécifique d'assurance chômageⁱⁱⁱ.

Une fragilité structurelle car l'économie du spectacle vivant repose encore en France essentiellement sur la subvention directe de l'Etat et des collectivités territoriales. Or aujourd'hui nul ne peut ignorer les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur l'ensemble des financeurs publics, les obligeant à terme à opérer des arbitrages.

Chaque année, le ministère de la Culture consacre un peu plus de 700 millions d'euros au spectacle vivant (12,6 millions en 2008 pour la DRAC Lorraine) et soutient dans ce cadre l'ensemble des disciplines, aussi bien dans le domaine de la création que dans celui de la diffusion des œuvres, ainsi que la formation, la structuration professionnelle et économique du secteur, l'éducation artistique et culturelle en direction des publics.

Tout en veillant à respecter l'indépendance des artistes, l'Etat confie à des établissements publics et opérateurs des missions de service public^{iv} de portée nationale ou internationale en matière de création et de diffusion, de ressources professionnelles et d'enseignement.

Par ailleurs, l'Etat soutient les artistes et les équipes professionnelles, au moyen d'aides ponctuelles ou pluriannuelles, à travers des programmes et des dispositifs propres à chaque discipline. Il apporte également son aide aux lieux, et dans une moindre mesure aux festivals et autres événements artistiques structurants, pour lesquels les Conseils Régionaux, notamment en Lorraine, sont les principaux financeurs.

ⁱⁱⁱ Cf. infra.

^{iv} Labels et réseaux nationaux du spectacle vivant ; cf. glossaire.

Cet engagement non négligeable de l'Etat se traduit non seulement **par une grande diversité de labelsⁱ** (centres dramatiques, maisons d'opéras, orchestres permanents, scènes de musiques actuelles, centres chorégraphiques nationaux, scènes nationales, centres nationaux pour les arts de la rue, pôles nationaux des arts du cirque, ...), mais aussi **par un maillage étroit des lieux de création et de représentations, une offre de spectacles abondante, une grande diversité des esthétiques, et l'émergence de nouvelles disciplines** dont les arts de la rue et le cirque contemporain sont les plus récentes illustrations.

Mais le renouvellement artistique et la «*démocratisation culturelle*», auxquels contribuent l'ensemble des labels, réseaux nationaux du spectacle vivant et les artistes, n'ont pu se faire que

ⁱ Les labels (scènes nationales, scènes de musique actuelle, centres nationaux de création musicale) sont attribués par le ministère de la Culture à des institutions sur la base d'une évaluation des activités qu'elles développent, au regard d'un cahier des charges spécifique pour chaque label. L'attribution se fait à la demande de l'institution concernée, le plus souvent relayée par une ou plusieurs collectivités qui l'accompagnent. Les réseaux (orchestres et opéras) regroupent un ensemble d'institutions aux missions artistiques homogènes. Ils se sont organisés pour échanger sur leurs pratiques professionnelles, parfois pour développer des outils mutualisés de promotion de leurs activités, voire pour porter des projets artistiques communs.

dans le cadre d'un **partenariat fort entre l'Etat, d'une part, et les collectivités territoriales, d'autre part.**

Les développements qui suivent sont principalement issus d'une étude interrégionale, dont l'initiative est à mettre au crédit de la Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture et de la Communication et de 5 agences régionales, dont ARTECA pour la Lorraine, et portant sur les financements publics de la culture de l'année 2008.

Le spectacle vivant en Lorraine : le poids des musiques savantes

Hors crédits d'investissementⁱⁱ, **le spectacle vivant est la filière culturelle la plus soutenue en région Lorraine par l'ensemble des financeurs publics**, à savoir l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les EPCIⁱⁱⁱ et villes de plus de 10.000 habitants.

Ce secteur représente à lui seul **42% des dépenses culturelles en région** (tableau 1).

ⁱⁱ « Les financements publics de la culture en 2008 – Etude interrégionale : Lorraine, Poitou-Charentes, PACA, Rhône Alpes – Document de Synthèse », Avignon juillet 2012, page 12.
ⁱⁱⁱ Intercommunalités à fiscalité propre ayant au moins une ville de plus de 10.000 habitants

Tableau 1

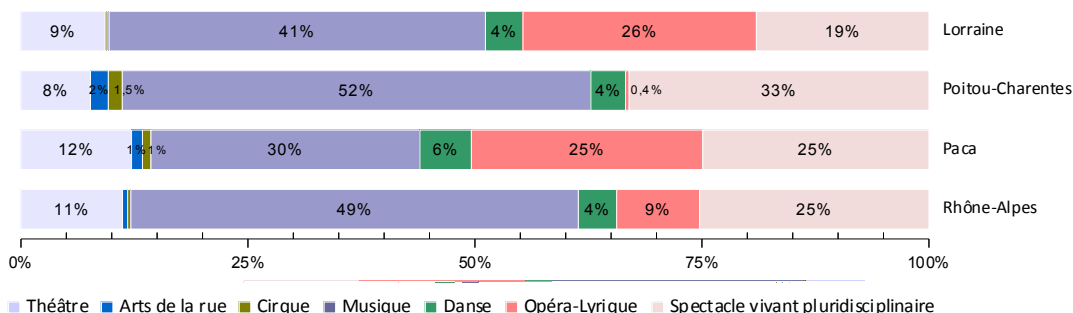
Les filières culturelles soutenues, par territoire régional (volume et poids)

	Lorraine		Poitou-Charentes		Paca		Rhône-Alpes	
Spectacle vivant	80,7 M€	42%	67,6 M€	42%	287,5 M€	41%	306,0 M€	46%
Arts visuels	9,6 M€	5%	8,6 M€	5%	32,7 M€	5%	37,2 M€	6%
Audiovisuel - cinéma	2,9 M€	1%	2,9 M€	2%	24,3 M€	3%	14,9 M€	2%
Livre et lecture	24,5 M€	13%	25,8 M€	16%	86,8 M€	12%	114,4 M€	17%
Patrimoine et architecture	16,7 M€	9%	15,2 M€	9%	42,5 M€	6%	42,2 M€	6%
Musées	18,7 M€	10%	13,6 M€	8%	71,3 M€	10%	48,5 M€	7%
Pluridisciplinaire culture	18,4 M€	10%	8,3 M€	5%	85,9 M€	12%	31,4 M€	5%
Autres domaines	2,2 M€	1%	3,0 M€	2%	6,3 M€	1%	5,4 M€	1%
Services culturels	18,0 M€	9%	15,7 M€	10%	70,8 M€	10%	68,0 M€	10%
Total	191,7 M€	100%	160,9 M€	100%	708,1 M€	100%	668,0 M€	100%

Arteca : novembre 2012

Graphique 1

Répartition des dépenses du spectacle vivant par domaine artistique



Arteca : novembre 2012

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008
Crédits de fonctionnement / Sans doubles comptes

Au sein du spectacle vivant, c'est le domaine musical (musiques savantes) qui est le plus prépondérant (graphique 1) en raison notamment des dépenses affectées d'une part à l'enseignement musical, via les nombreux conservatoires (2 conservatoires à rayonnement régional, 1 conservatoire à rayonnement départementalⁱⁱ et 9 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunalⁱⁱⁱ) et écoles de musique, et d'autre part aux orchestres nationaux et régionaux.

En novembre 2006, dans le cadre d'une étude sur le cycle d'enseignement professionnel initial, « Musique et Danse en Lorraine » recensait 15 structures d'enseignement artistique en Meuse et 48 en Moselle, 67 structures dispensant des cours de musique en Meurthe-et-Moselle et 22 écoles de musiques pour les Vosges.

Au sein du domaine musical, si les musiques savantes (orchestres, ensembles, festivals, musiques nouvelles) ne regroupent pas le plus grand nombre d'opérateurs (seulement 19% en

Lorraine), elles rassemblent en revanche le plus fort volume financier (65%).

Quelle que soit la région étudiée, pour les musiques savantes, ce sont les opérateurs de production/création qui reçoivent la plus grande partie du financement, alors que pour les musiques actuelles ce sont plutôt les opérateurs de diffusion.

Si le réseau lorrain des lieux d'accompagnement des Musiques Actuelles est en cours de constitution, il n'en demeure pas moins que ce secteur, faute de structuration des collectifs, est absent des dispositifs d'aide à la création. Dans les Musiques Actuelles, seuls la chanson et le jazz bénéficient d'aides à la création de la DRAC, et le Conseil Régional de Lorraine est moins enclin à accompagner les projets de création de Musiques Actuelles.

La Lorraine se démarque enfin des autres régions, objets de l'étude d'ARTECA, par le poids relativement important du domaine de l'opéra-lyrique. Ce dernier représente 27%, soit 20,7 millions d'euros de dépenses, pour deux théâtres lyriques, l'un à Metz et l'autre à Nancy.

i « Les financements publics de la culture en 2008 – Etude interrégionale : Lorraine, Poitou-Charentes, PACA, Rhône Alpes – Document de Synthèse », Avignon juillet 2012, page 15.

ii Anciennes écoles nationales de musique, de danse et de théâtre.

iii Anciennes écoles municipales de musique agréées.

Tableau 2

Volume et opérateurs des filières musicales*
opérateurs de production/création et de diffusion

	Musiques actuelles		Musiques savantes		Autres musiques		Total	
	En volume	En nombre d'opérateurs	En volume	En nombre d'opérateurs	En volume	En nombre d'opérateurs	En volume	En nombre d'opérateurs
Lorraine	24%	20%	65%	19%	11%	61%	100%	100%
Poitou-Charentes	48%	56%	49%	26%	3%	18%	100%	100%
Paca	51%	54%	47%	40%	2%	6%	100%	100%
Rhône-Alpes	25%	63%	73%	30%	3%	8%	100%	100%

Arteca : novembre 2012

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008

Crédits de fonctionnement / Sans doubles comptes

* Les musiques actuelles comprennent la chanson, le jazz, les musiques amplifiées et les musiques traditionnelles. Les musiques savantes ne comprennent pas la musique lyrique, qui fait l'objet d'un traitement spécifique dans l'enquête. Les autres musiques incluent les structures n'entrant pas dans les catégories précédentes ou mixant ces catégories dans leur programmation ou production.

Metz et Nancy : vers un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique unifié en Lorraine ?

Notre région a la particularité de posséder à la fois un orchestre national à Metz (72 musiciens) et un orchestre symphonique et lyrique à Nancy (65 musiciens).

Deux ensembles qui sont, avec l'Opéra national de Lorraine installé à Nancy et l'opéra-théâtre de Metz-Métropole, au cœur d'un projet de création d'un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique unifié en Lorraine, sur lequel il est important de revenir.

En effet, un protocoleⁱ signé en avril 2011 a pour objectif de constituer, à partir du 1er janvier 2014, un pôle lorrain unifié dotant ainsi notre région d'un grand ensemble philharmonique mutualisé à partir de l'Orchestre National de Lorraine installé à Metz, d'une unité multi-site et mutualisée de production lyrique à partir de l'Opéra National de Lorraine installé à Nancy et de l'Opéra-Théâtre de Metz-Métropole et d'un Ballet National, contribuant au rayonnement international du territoire.

ⁱ Protocole du 18 avril 2011 relatif à la mise en place d'un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique en Lorraine.

Il est prévu que ce nouvel établissement soit doté d'un budget de 29,5 millions d'euros, dont 5,5 millions à la charge de l'Etat.

Ce projet porté par les villes de Metz et de Nancy, et avec la participation active du Conseil Régional de Lorraine au travers notamment de la « Mission d'accompagnement opérationnel portant sur la mise en place d'un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique en Lorraine », **est sujet à un certain nombre d'interrogations légitimes et abordées à plusieurs reprises au cours des auditions, et qui amènent le groupe de travail à faire preuve de la plus grande prudence.**

Le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine a bien conscience que ce projet s'inscrit dans les réflexions menées actuellement afin de voir émerger en Lorraine une véritable métropole à rayonnement national, voire européen, qu'il appelle par ailleurs depuis longtemps de ses vœux. Et cela passe entre autre par un accroissement de la visibilité et de la qualité de l'offre culturelle présente sur le territoire, et notamment entre les agglomérations de Metz et de Nancy.

Mais la fusion des structures existantes est-elle la seule et unique option envisageable dans ce cadre? Quelles sont les principales objections formulées à l'encontre de ce projet ?

- La crainte que **la démarche entreprise** soit exclusivement animée dans une logique de « mutualisation », de « rationalisation » et ne soit **pas porteur d'un projet artistique et culturel ambitieux**, ce que laissent supposer les termes mêmes de la mission d'accompagnement opérationnel :

« Afin d'accroître la visibilité et la qualité de cette offre culturelle, la région Lorraine a engagé un processus de rationalisation des moyens – humains, matériels, techniques, artistiques et financiers en créant un pôle dédié à ces domaines. »

La région Lorraine vise ainsi à concrétiser la mise en œuvre de synergies nouvelles, de rapprochements des différents intervenants pour une gestion optimisée des ressources et des pratiques. »

- **Une fusion qui ne garantirait pas un moindre coût.** Ainsi, sur le volet symphonique du projet, la constitution d'un « *grand ensemble philharmonique à partir de l'Orchestre national de Lorraine, installé à Metz* » ne peut s'envisager qu'à la condition que l'effectif actuel d'environ 140 musiciens permanentsⁱⁱ soit maintenu, **sauf à envisager un plan social difficilement acceptable dans le contexte économique et social actuel.** En cas de maintien des effectifs, la mise à niveau des salaires entre les musiciens de Metz et ceux de Nancy aurait un coût non négligeable. Aujourd'hui le différentiel des salaires est de 14% entre les musiciens des deux ensembles.

De même, en ce qui concerne l'Opéra, qu'en sera-t-il des frais occasionnés par les nombreux déplacements des personnels techniques et artistiques entre les deux théâtres ?

- **Sur le plan technique, l'objectif de 10 à 15 ouvrages pour une saison lyrique,**

i http://fr.lordculture.com/projects/9980/Peole_lyrique_de_Lorraine.htm

ii En additionnant les effectifs de l'ONL et de l'orchestre symphonique et lyrique de Nancy.

tel que souhaité dans le cadre du projet, est illusoire. En effet, en raison des contraintes de dates et des contraintes techniques, liées au nombre de répétitions, à la disponibilité du plateau et des personnels techniques et artistiques, 7 à 8 productions maximum seraient en réalité possibles.

Enfin, la différence de taille des deux scènes, celle de Metz étant la plus petite de France, conduirait inévitablement à une programmation adaptée, et réduirait de facto à Nancy la programmation d'opéras à grand spectacle à la hauteur d'un Opéra national ;

- S'agissant des orchestres, si l'opportunité de constituer une grande formation présente un intérêt artistique, notamment sur le plan de l'élargissement du répertoire, il est nécessaire toutefois d'avoir à l'esprit **qu'il existe actuellement très peu de lieux à même d'accueillir en Lorraine un tel ensemble**, y compris à Nancy où la Salle Poirel est parfaitement inadaptée. Dans ce cas, où se produirait cette grande formation à Nancy qui ne dispose pas d'une grande salle de répétition, ni d'une salle équivalente à celle de l'Arsenal à Metz ? Sauf à envisager la construction d'un auditorium digne de ce nom à Nancy ... Enfin, où seraient les sièges administratifs respectifs de l'orchestre fusionné et de l'opéra fusionné ?

Face aux nombreuses réserves qui se sont exprimées autour de ce projet, des solutions alternatives existent, et qui sont de nature à assurer une offre culturelle de grande qualité et à contribuer ainsi au rayonnement international du territoire.

Ces alternatives reposent principalement sur le renforcement des collaborations et de la complémentarité entre les structures des deux villes :

- Un Opéra National articulé sur les deux villes, avec une seule direction, en adaptant

les ouvrages à la configuration des équipements existants ;

- Les ateliers de décors et de costumes de chacune des villes s'associant pour participer chaque année à la préparation d'une création ou d'une reprise commune ;

- Deux orchestres à Metz et à Nancy qui, en dehors de leur saison symphonique respective, pourraient collaborer à travers des pièces de grandes envergures (lyrique et symphonique) programmées dans des lieux appropriés.

Un soutien fort des collectivités territoriales

Comme le relève l'étude interrégionale, la part des dépenses de spectacle vivant dans les crédits culturels de fonctionnement varie fortement d'un échelon de financement à l'autre (tableau 3).

Elle n'est en Lorraine que de 22% pour les Conseils Généraux (contre 31% par exemple en Poitou-Charentes) et de 36% pour les Villes, qui sont pourtant « *des échelons de proximité et ont historiquement des interventions sur l'ensemble du champ culturel* ».

Dans le total des subventions publiques accordées localement au spectacle vivant, l'Etat est financeur minoritaire alors que l'apport financier des collectivités territoriales représentent plus

des $\frac{3}{4}$ du financement public, de sorte que **les collectivités se situent aujourd'hui au cœur même de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques de soutien au spectacle vivant.**

S'agissant des EPCI, le poids des crédits de fonctionnement varie en fonction des territoires étudiés et du périmètre des compétences et équipements transférés (conservatoires intercommunaux, lieux de diffusion...). Ainsi, en Lorraine, la ville de Metz a transféré son conservatoire et son opéra à la Communauté d'Agglomération en 2005.

Si le spectacle vivant représente en moyenne, selon les régions étudiées, 40% à 46% de l'ensemble des dépenses culturelles, les Conseils Régionaux y affectent toujours une part plus importante. Ceci est particulièrement net en Lorraine avec 70%, même si au regard de l'euro par habitant l'effort est beaucoup moins marqué en Lorraine qu'en région Poitou-Charentes.

En 2012, le Conseil Régional de Lorraine a affecté près de 40% de l'ensemble de son budget culturel (20.700.950 €) au seul secteur du spectacle vivant, soit 8.118.125 € qui se répartissent de la manière suivante (ci-contre):

i Fonctionnement et investissement.

Tableau 3

Volume des crédits de fonctionnement du spectacle vivant, par échelon d'intervention

Territoires régionaux	Etat	Conseil régional	Conseils généraux	EPCI	Villes
Lorraine	12,6 M€	9,1 M€	6,5 M€	19,3 M€	32,2 M€
Poitou-Charentes	13,5 M€	11,7 M€	9,0 M€	14,9 M€	20,1 M€
Paca	36,1 M€	23,2 M€	37,4 M€	49,5 M€	149,0 M€
Rhône-Alpes	64,6 M€	22,9 M€	44,9 M€	20,8 M€	163,5 M€

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008
Y compris dépenses de transfert entre financeurs

Poids des crédits de fonctionnement du spectacle vivant et euro par habitant, par échelon d'intervention

Territoires régionaux	Etat		Conseil régional		Conseils généraux		EPCI		Villes	
	Poids SV	€/hab.	Poids SV	€/hab.	Poids SV	€/hab.	Poids SV	€/hab.	Poids SV	€/hab.
Lorraine	41%	5	70%	4	22%	3	53%	20	36%	44
Poitou-Charentes	49%	8	62%	7	31%	5	50%	18	35%	46
Paca	49%	8	50%	5	37%	8	53%	20	37%	43
Rhône-Alpes	60%	11	55%	4	36%	7	46%	8	44%	62

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008
Y compris dépenses de transfert entre financeurs

Promouvoir la création d'aujourd'hui	
danse	107 475
Musique	113 500
Théâtre	518 600
cirque	14 000
Résidences artistiques	70 000
Sous-total promouvoir la création d'aujourd'hui	823 575

Aménager le territoire culturel régional	
Soutien aux grandes institutions culturelles régionales	
CDN de Nancy - Théâtre de la Manufacture	400 000
CDN de Thionville	400 000
théâtre du Peuple de Bussang	150 000
action culturelle du Barrois	180 000
centre culturel A. Malraux Vandoeuvre	251 000
Le Carreau à Forbach	300 000
orchestre national de Lorraine (1)	15 000
opéra national de Lorraine	1 325 000
CCN - ballet de Lorraine	1 057 250
EPCC L'Autre Canal	300 000
EPCC Metz en Scène	182 000
Sous-total	4 560 250
Actions de ressources et de formation	
musique et danse de Lorraine	283 000
INECC	125 000
CEFEDM	176 700
Sous-total	584 700
Autres actions de développement culturel des territoires	
Projets structurants	1 764 600
Arts plastiques et visuels	255 000
Musique	559 600
Théâtre	868 000
Animation et strc. Pluridisciplinaires	337 000
Labels Lorraine en Scène	385 000
Sous-total	2 149 600
Sous-total aménager le territoire culturel régional	7 294 550
TOTAL GENERAL	8 118 125

AP/AE affectées

Eléments de lecture

(1) Certaines lignes peuvent comporter des sommes intermédiaires en cas d'affectation complémentaire. C'est le cas de l'Orchestre National de Lorraine en 2012.

ONL qui bénéficie toutefois d'un soutien à hauteur de 1.760.000€ par le Conseil Régional de Lorraine.

Source : Conseil Régional de Lorraine – Secteur Culture

Le Conseil Régional de Lorraine, en consacrant, en 2012, 56% de ses affectations budgétaires aux seules grandes institutions culturelles régionales se cale ainsi sur les interventions de l'Etat, lesquelles se concentrent principalement sur les structures auxquelles il assure un labelⁱ (tableau 4).

La question de la répartition des financements dédiés au spectacle vivant en Lorraine est une des nombreuses préoccupations exprimées lors des auditions, corroborant en cela les éléments de l'étude interrégionale à savoir **des esthétiques plus soutenues que d'autres, et de grandes structures culturelles régionales qui concentrent une part importante des financements**, engendrant un certain nombre de difficultés :

« Des spectacles montés de manière de plus en plus précaire »

« Des lignes budgétaires grignotées d'année en année. Une aide qui permettait de financer 5 compagnies conventionnées (70.000€/an/compagnie). Aujourd'hui plus que 3 compagnies de théâtre conventionnées (compagnie

de marionnettes Trois-Six-Trente, compagnie dramatique du Bredin-Laurent Vacher, compagnie dramatique Les piétons de la place des fêtes) et une de danse Osmosis, avec des niveaux d'aide différents. Or, l'idéal serait d'avoir au minimum en Lorraine 6 compagnies de théâtre, 3 compagnies de danse, 3 ensembles musicaux. »

« Un système d'aide aux compagnies un peu pervers, une politique de spectacles à court terme, des compagnies qui n'ont plus aucune visibilité... il y a nécessité de donner aux artistes les moyens de créer, de laisser 3 ans de vie aux spectacles »

« Des budgets d'aide à la création très modestes concernant certaines disciplines, notamment les arts de la rue »

« Calquer les dispositifs existants d'aide à la création aux Musiques Actuelles est quasiment impossible. L'Etat favorise la création avec un « grand C », impliquant un problème de financement pour les SMAC. Tandis que le Conseil Régional ne finance pas la création dans ces esthétiques ».

La grande majorité des personnes auditionnées a tenu toutefois à souligner l'important engagement du Conseil Régional de Lorraine dans le soutien au secteur du spectacle vivant dans un contexte marqué

ⁱ « Les financements publics de la culture en 2008 – Etude interrégionale : Lorraine, Poitou-Charentes, PACA, Rhône Alpes – Document de Synthèse », Avignon juillet 2012, page 23.

Tableau 4

Volume et part des financements affectés aux labels/conventions du spectacle vivant, par échelon

Type d'échelon	Lorraine		Poitou-Charentes		Paca		Rhône-Alpes	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
Etat	10,6 M€	84%	10,4 M€	79%	23,1 M€	64%	58,5 M€	90%
Conseil régional	6,5 M€	72%	5,4 M€	47%	8,6 M€	38%	11,6 M€	51%
Conseils généraux	1,1 M€	16%	3,1 M€	42%	12,3 M€	35%	16,7 M€	38%
EPCI	11,9 M€	62%	12,2 M€	83%	26,9 M€	55%	16,3 M€	78%
Villes	18,7 M€	58%	13,3 M€	69%	90,8 M€	61%	113,1 M€	69%

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008
Y compris dépenses de transfert entre financeurs - crédits de fonctionnement

par une certaine stagnation, voire un recul, des moyens alloués par l'Etat à ce secteur et qui donne le sentiment que notre région souffre d'un certain retard d'investissement culturel, *« comme si elle s'était tout simplement arrêtée en chemin »*.

En effet, la recomposition du paysage territorial engagée depuis une vingtaine d'années et les incertitudes toujours d'actualité sur le positionnement, voire le « repositionnement » de l'Etat dans le domaine culturel, **ont accentué la nécessité pour les Régions de prendre une part de plus en plus active dans les politiques culturelles** illustrée notamment par le développement de leurs services culturels, parallèlement à la montée en puissance de leurs budgets.

Le Conseil Régional est clairement identifié aujourd'hui comme un échelon indispensable pour faciliter l'articulation entre les politiques locales et mener des réflexions sur un certain nombre de problématiques qui se posent au secteur du spectacle vivant : l'emploi et la formation, la mutualisation des moyens, la mise en réseau des acteurs, la mobilité des artistes, la diffusion infra et extra régionale, l'accès à la culture pour tous dans les territoires ...

Même si en l'état actuel de leurs ressources, de leurs obligations et de la fiscalité locale, nombre de Régions ont le sentiment d'avoir atteint leurs limites en matière de financement et s'interrogent, à juste titre, sur l'évolution de la structuration de leurs politiques culturelles.

Par ailleurs, le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine insiste sur l'intérêt des financements croisésⁱ lesquels permettent notamment de garantir une forme d'équilibre ou de partage des pouvoirs entre les différents partenaires dans le cadre du pilotage d'actions

i La possibilité pour un même projet d'être financé par plusieurs collectivités locales à la fois - et parfois aussi par l'Etat voire l'Europe.

culturelles : *« les équipements structurants en région, qui font la richesse de la Lorraine, constituent un exemple positif du recours à la procédure des financements croisés »*ⁱⁱ. Toutefois, le partenariat interinstitutionnel engendré par les financements croisés pose le problème du « chef de file ». Absence de chef de file qui a d'ailleurs très souvent été abordée au cours des entretiens, donnant le sentiment que règne en Lorraine (comme dans beaucoup d'autres régions d'ailleurs) *« un certain désordre au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales sur le plan culturel, obligeant très souvent les structures et les artistes à négocier séparément avec les différents financeurs »*.

Comme l'a souligné une des personnes auditionnées, *« Un acte III réussi devra déterminer qui est « chef de file » et avancer sur la question de la construction en commun des politiques publiques en matière de culture »*.

Ce nouvel acte de la décentralisation devra donc incontestablement faire œuvre de clarification en la matière, d'autant que les « conférences régionales du spectacle vivant », mises en place à l'issue des Entretiens de Valois, n'ont que partiellement rempli les objectifs qui leur étaient assignés.

En effet, il s'agissait initialement de réunir l'Etat, les élus représentants les différentes collectivités territoriales de la région et les professionnels du secteur (responsables des principales institutions de création et de diffusion, créateurs et responsables d'équipes artistiques indépendantes) afin de mieux articuler les interventions des différents acteurs et envisager de nouvelles formes de coopération entre collectivités publiques, sur la base d'un diagnostic partagé et en lien très étroit avec les professionnels.

En Lorraine, après s'être réunie à quelques reprises et après avoir initié toute une série d'ateliers thématiques (création, territoire, élargissement

ii « La décentralisation culturelle en Lorraine : enjeux et perspectives », CESEL, novembre 2003, page 64.

des publics, musiques actuelles), il a été décidé, à l'instar d'autres régions, de « greffer » la Conférence à la Commission Régionale des Professions du Spectacle (COREPS), instance de dialogue sur les questions d'emploi et de formation. Ce qui n'est pas sans susciter un certain nombre d'interrogationsⁱ quant à la poursuite du processus de concertation initié en 2010, et sur la capacité de notre région à aboutir rapidement à une construction partagée des politiques publiques régionales en faveur du spectacle vivant, en dehors des seules questions liées à l'emploi et à la formation.

Une majorité des crédits réservée aux opérateurs labellisés ou conventionnés

S'agissant des opérateurs du spectacle vivantⁱⁱ, l'étude interrégionale révèle que **les financements du spectacle vivant vont très majoritairement vers 3 types de structures, celles à vocation principale de production/création, de diffusion et de formation** (tableau 5).

En Lorraine, la production/création est plus importante en poids financier relatif où elle atteint, avec 35,2 M€, la moitié des financements en raison notamment de l'importance des théâtres lyriques.

ⁱ Compte-rendu Séance Plénière de la Conférence du Spectacle Vivant en Région Lorraine, 26 septembre 2011.

ⁱⁱ Sont considérés comme opérateurs les tiers bénéficiaires de transferts (associations, particuliers, entreprises, ...), ainsi que les équipements (ex. écoles intercommunales de danse, bibliothèques municipales) ou les actions délimitées (ex. festival de musique réalisé par une collectivité) gérés en direct par une collectivité ou une intercommunalité.

Tableau 5

Répartition des opérateurs du spectacle vivant, selon leur activité principale

Structures à vocation principale de...	Lorraine			Poitou-Charentes			Provence-Alpes-Côte d'Azur			Rhône-Alpes		
	Nb	Volume	Médiane	Nb	Volume	Médiane	Nb	Volume	Médiane	Nb	Volume	Médiane
production et création	94	35,2 M€	10 750 €	246	12,7 M€	10 394 €	590	114,8 M€	11 300 €	532	84,5 M€	9 909 €
diffusion	121	15,8 M€	11 512 €	165	27,1 M€	11 500 €	515	77,6 M€	12 000 €	492	104,7 M€	15 000 €
formation et enseignement	85	18,8 M€	8 000 €	120	22,6 M€	7 814 €	152	82,6 M€	34 653 €	364	109,0 M€	17 590 €
pratique amateur	490	2,4 M€	603 €	187	0,4 M€	800 €	474	1,9 M€	1 500 €	682	2,2 M€	1 000 €
action culturelle, développement et information	31	2,6 M€	6 000 €	66	1,9 M€	1 850 €	237	7,0 M€	2 000 €	267	7,5 M€	2 250 €
conservation et valorisation	18	0,05 M€	653 €	6	0,02 M€	2 500 €	29	0,2 M€	4 000 €	26	0,1 M€	1 662 €
Total	839	74,9 M€	1 626 €	790	64,7 M€	4 686 €	1 997	284,1 M€	5 500 €	2 363	308,0 M€	5 000 €

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008
Hors dépenses de transfert entre financeurs - Crédits de fonctionnement

Par ailleurs, **si l'on s'attarde au volume des aides cumulées par opérateur**, lequel varie de quelques dizaines d'euros à plus de 10 millions d'euros, **la Lorraine se démarque des autres régions.**

En effet, **au regard des financements inférieurs à 10.000 €, la part des opérateurs est de 75% en Lorraine** contre 60% environ pour les autres régions ; **Pour la tranche inférieure à 1.000 €, on repère 40% des opérateurs du spectacle vivant en Lorraine** contre 15% à 20% dans les autres régions.

Cela tendrait à confirmer un sentiment partagé par les artistes au cours des auditions :

« Un certain saupoudrage au niveau des subventions et une faiblesse des montants alloués ne permettant pas par exemple à certaines compagnies (notamment émergentes) de passer le 'cap' nécessaire ».

« Il y a certes de plus en plus d'artistes susceptibles de monter des projets. En 2012, pas moins de 27 projets de création théâtrale, contre 17 demandes en 2011. Mais des projets présentant des intérêts inégaux notamment sur le plan esthétique et artistique. Il faudrait accompagner la moitié de ces projets jusqu'au bout en mobilisant les moyens nécessaires. »

Comme l'ont confirmé les personnes auditionnées, **de tels niveaux de subventionnement de projets ne sont absolument pas cohérents avec la réalité de la production, quelle que soit la discipline.** En effet, comment durer dans la création artistique, et bénéficier ainsi d'engagements pérennes de la part des collectivités avec d'aussi faibles niveaux de financement.

Depuis 2007, des efforts ont été engagés au niveau de l'Etat afin de réduire le « saupoudrage » des aides au spectacle vivant. Le Ministère a entrepris une réforme visant à recentrer son action en réduisant à la fois le nombre global de bénéficiaires de subvention et le nombre de subvention d'un montant inférieur à 15.000 €.

Au-delà même de la question d'une politique d'émergence ambitieuse, c'est celle de la qualité de la création artistique qui est aujourd'hui en jeu, en France, et en Lorraine. Y-a-t' il une volonté politique de vouloir tirer la création artistique vers le haut ? Si c'est le cas, cela passe nécessairement par une diminution du phénomène d'émiettement du soutien budgétaire de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les opérateurs labellisés ou conventionnésⁱ représentent à eux seuls 64% des crédits de la filière du spectacle vivant, ce qui situe la Lorraine globalement dans la moyenne des régions étudiées.

Si la part des financements affectés aux structures de formation et d'enseignementⁱⁱ est relativement similaire entre les quatre régions, en revanche des éléments de différenciation existent concernant les structures de production et de création, et les structures de diffusion.

i Opérateurs reconnus par l'Etat : centres dramatiques nationaux ou régionaux, centres chorégraphiques nationaux, théâtres lyriques, orchestres, compagnies et ensembles conventionnés, scènes nationales, scènes conventionnées, scènes des musiques actuelles, autres lieux de diffusion, conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal ou intercommunal, ...

ii Conservatoires et établissements d'enseignement supérieur

Tableau 6

Volume et part des financements affectés aux labels/conventions de la filière spectacle vivant, par type d'activité

Structures à vocation principale de...	Lorraine		Poitou-Charentes		Paca		Rhône-Alpes	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
production et création	27,5 M€	78%	7,7 M€	60%	70,1 M€	61%	71,0 M€	84%
diffusion	5,4 M€	34%	17,2 M€	64%	20,6 M€	27%	42,1 M€	40%
formation et enseignement	14,9 M€	79%	18,4 M€	81%	64,6 M€	78%	95,5 M€	88%
Sous-total production/création, diffusion, formation	47,7 M€	68%	43,2 M€	69%	155,4 M€	56%	208,6 M€	70%
pratique amateur, action culturelle, développement et information, conservation et valorisation	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Total général	53,9 M€	64%	43,2 M€	67%	155,4 M€	55%	208,6 M€	68%

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008
Hors dépenses de transfert entre financeurs - crédits de fonctionnement

Le poids du financement en direction des établissements labellisés ayant une activité de production et de création est particulièrement important en Lorraine (78%) en raison principalement de la présence d'un opéra national, d'un centre chorégraphique national, de deux centres dramatiques nationaux et d'un orchestre national.

En revanche, les lieux de diffusions labellisés ne représentent que 34% du total des financements, alors qu'en 2008, année de référence de l'étude, la Lorraine dénombre 3 scènes nationales, 2 scènes de musiques actuelles, 3 scènes conventionnés et 7 autres lieux de diffusion.

Nombre d'auditionnés ont tenu à faire part de leur inquiétude quant à la stagnation voire à une baisse des moyens, et à évoquer l'idée d'un « nécessaire rattrapage » ...

« Déjà sous dotées à leur création, ces structures [scènes nationales] ont eu très peu d'augmentation de subvention depuis 6 ans. Cet état de fait les fragilise les obligeant à réaliser des efforts financiers conséquents en réduisant les charges de fonctionnement au détriment de la

qualité d'intervention. Alors que les structures doivent faire face à des augmentations constantes de charges : personnels, frais de transport, fluides divers ... »

« Un gel budgétaire qui impacte plus la diffusion que le fonctionnement des structures »

« Les 3 scènes nationales ont vu seulement récemment leur financement du Ministère de la culture rehausser au « plancher » national fixé à 500.000€ ! De même, alors que le budget moyen d'un Centre Dramatique National en France est de 3,9 M€, il n'est que de 3,3 M€ à Nancy et 2,7 M€ à Thionville. La moyenne nationale des subventions du Ministère est de 1,6 M€ contre 1,4 pour le CDN de Nancy et 1 M€ pour le NEST à Thionville »

« Des centres de création sous-dotés par rapport aux missions qui sont les leurs »

Au-delà même de la question d'un possible rattrapage financier, c'est bien celle de la pérennité des crédits consacrés par l'Etat et les collectivités territoriales au secteur du spectacle vivant qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations des artistes et responsables de structures.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pesant sur les financeurs publics, le maintien du niveau d'intervention de l'Etat doit cependant

i Centres chorégraphiques, centres dramatiques, opéras, orchestres

demeurer une priorité, mais il semble désormais plus que nécessaire « *d'imaginer des marges de croissance, que ce soit par restructuration ou redéploiements ou par intervention de sources nouvelles extrabudgétaires* ».

C'est tout le sens de certaines des propositions formulées par le rapport Martinelli de mars 2012 et qui pourraient figurer dans une prochaine loi d'orientation sur le spectacle vivant, promise par François Hollandeⁱ, alors candidat à l'élection présidentielle, et qu'ont appelée de leurs vœux toutes les personnes auditionnées.

Le rapport, outre la mobilisation de nouvelles ressources extrabudgétairesⁱⁱ, plaide pour « *une organisation renouvelée des dispositifs de soutien au spectacle vivant* », notamment par la **création d'un fonds de développement en faveur du spectacle vivant**, rattaché au Ministère de la Culture.

Ce fonds ne se substituerait pas aux budgets d'intervention du Ministère de la Culture ou des collectivités territoriales, et n'aurait pas vocation à pallier la baisse des subventions aux structures mais à financer des actions ponctuelles (par appel à projets) ou à caractère pluriannuel, favorisant l'émergence de nouveaux talents, le décloisonnement des disciplines et la diffusion sur l'ensemble du territoire.

Les déclarations rassurantes d'Aurélie Filipetti, Ministre de la Culture et de la Communication, concernant le soutien inconditionnel de l'Etat au spectacle vivant, rare secteur culturel à être « sanctuarisé », sont désormais en attente de propositions concrètes.

ⁱ Proposition n°44

ⁱⁱ « Financement du spectacle vivant : développer, structurer, pérenniser », rapport au Ministre de la Culture et de la Communication, mars 2012, pages 44 et suivantes.

1.2 - L'emploi et la formation

A l'été 2003, suite à l'accord signé par les partenaires sociauxⁱⁱⁱ destiné à revoir les modalités d'application du régime de l'assurance chômage du spectacle, plus communément appelé « régime de l'intermittence du spectacle », le monde de la culture s'enfonce dans un important mouvement social entraînant l'annulation de la plupart des grands festivals d'été (Montpellier Danse, Aix-en-Provence, Avignon, les Francofolies, ...).

Mais au-delà de ces annulations très médiatiques, **le mouvement des intermittents va surtout révéler au grand jour la réalité des « métiers artistiques », faits de précarité et d'incertitude** (précarité des emplois, importance du nombre de contrats aidés, difficulté à créer et à pérenniser des postes permanents, faiblesse des rémunérations,...), et l'importance vitale de ce régime d'assurance chômage dans la vie culturelle et sociale française.

Dans ce contexte, les propos introductifs de l'Accord national d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences^{iv}, conclu entre la branche du spectacle vivant et les ministères chargés de l'Emploi et de la Culture en mars 2009, résumant assez bien la situation du secteur au regard de l'emploi et de la formation :

ⁱⁱⁱ Le 26 juin 2003 signature par le MEDEF et trois centrales syndicales d'un protocole d'accord relatif au régime d'assurance chômage des professionnels intermittents du cinéma, de l'audiovisuel, de la diffusion et du spectacle : Annexe artistes (507 heures sur 10 mois) et techniciens (507 heures sur 10 mois et demi), 8 mois d'indemnisation.

^{iv} Accord national d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences conclu entre la branche du spectacle vivant et les ministères chargés de l'Emploi et de la Culture de mars 2009. Cet accord cadre ADEC consiste en un plan d'actions en faveur des salariés et des entreprises du spectacle vivant, mis en œuvre sur trois ans, au niveau national et régional. En Lorraine, cet accord n'a porté que sur l'axe 3 relatif au plan régional de formation.

« Le spectacle vivant est un secteur d'activité artistique d'une grande vitalité qui génère des retombées économiques importantes [...] Néanmoins la branche professionnelle est actuellement confrontée à un contexte social difficile qui touche les artistes, les techniciens et les personnels administratifs du fait [notamment] d'une croissance forte et constante du nombre de professionnels en exercice, tandis que l'offre de travail augmente quant à elle de façon plus mesurée, créant ainsi un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande d'emploi, et une précarité durable.

Les entreprises du spectacle vivant (producteurs, diffuseurs, exploitants de salles, prestataires techniques) s'inscrivent dans une économie risquée et instable [...] Ainsi, ces dernières années, la qualité de l'emploi s'est fortement détériorée. Les difficultés touchent l'ensemble des actifs, dont les situations individuelles se sont globalement dégradées ».

Des établissements de très petite tailleⁱ

Au 31 décembre 2009, la Lorraine dénombre **4.014 établissements**ⁱⁱ dans le domaine d'activité de la culture, dont **75% sont des structures sans salarié** (tableau 7).

i Analyse sectorielle des emplois dans la culture en Lorraine, OREFQ, mai 2011.

ii Selon l'INSEE, un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Une entreprise peut avoir un seul ou plusieurs établissements.

Tableau 7

Secteurs d'activités	Ensemble des établissements	Répartition (%)	0 salariés (%)	1 à 9 salariés (%)	10 à 49 salariés (%)	50 salariés et plus (%)	Ensemble
Activités cinématographiques et de vidéo	250	6,2	62,4	28,8	8,0	0,8	100,0
Architecture	757	18,9	67,6	31,6	0,8	0,0	100,0
Conservation du patrimoine	28	0,7	50,0	0,0	0,0	50,0	100,0
Édition et Librairie	639	15,9	58,5	38,0	3,3	0,2	100,0
Métiers d'arts	235	5,9	71,9	21,3	6,0	0,9	100,0
Presse	502	12,5	72,7	21,5	5,4	0,4	100,0
Radio et Télévision	79	2,0	46,8	41,8	7,6	3,8	100,0
Spectacle vivant et Activités artistiques	1 524	38,0	90,1	8,4	1,3	0,2	100,0
Lorraine	4 014	100,0	74,7	21,7	2,8	0,7	100,0

Source : INSEE - SIRENE, créations et stocks d'établissements du champ marchand non agricole, de chaque année.
Réalisation : OREFQ – tableau de bord territorial.

Tableau 8

Secteurs d'activités	Etablissements				Salariés			
	1993	2001	2009	Evolution 1993/2009 (%)	1993	2001	2009	Evolution 1993/2009 (%)
Activités cinématographiques et de vidéo	9,7	9,4	7,1	-33,6	9,9	12,6	9,2	-26
Architecture	14,6	16,1	18,1	12,9	6,7	7,8	10,4	22
Conservation du patrimoine	3,0	3,4	3,0	-8,7	1,4	1,7	1,5	-10,5
Édition et Librairie	22,0	19,2	18,9	-22,1	15,1	11,1	14,6	-23,5
Métiers d'arts	8,5	7,0	5,0	-46,6	16,5	16,3	8,7	-58,4
Presse	11,9	11,6	9,5	-27,3	25,9	21,7	17,0	-47,9
Radio et Télévision	3,1	3,4	4,1	23,4	4,5	5,6	7,0	23,8
Spectacle vivant et Activités artistiques	27,2	29,9	34,3	14,8	20,1	23,2	31,6	25,2
Total	100,0	100,0	100,0	-9	100,0	100,0	100,0	-20,7
Ensemble	1 538	1 605	1 400	-9	11 112	11 773	8 814	-20,7

Source : Pôle Emploi, statistiques annuelles des effectifs salariés affiliés à l'assurance chômage au 31 décembre

Analyse sectorielle des emplois dans la culture en Lorraine, OREFQ, ARTECA mai 2011.

Le secteur du « spectacle vivant et des activités artistiques » regroupe le nombre le plus important d'établissements (un tiers des établissements), et se compose à **90% d'entreprises individuelles et à plus de 98% d'établissements de moins de 10 salariés.**

Certains auditionnés ont évoqué à ce propos un phénomène qu'ils ont qualifié « boom des compagnies », lié au fait que « les artistes n'ayant pas de boulot préfèrent créer leur propre compagnie, en profitant notamment du dispositif de l'auto-entrepreneuriat », ce qui a eu pour conséquence d'entraîner une « dérégulation du marché du travail artistique ».

Mis en place au 1er janvier 2009, afin de pallier notamment les effets de la crise économique et financière intervenue en 2008, ce dispositif s'est traduit dans les faits par une très forte augmentation du nombre de création d'établissements à partir de l'année 2009. Le taux de création d'établissement en Lorraine est passé de 10% à plus de 25% au tournant de la crise. **C'est d'ailleurs le secteur du « spectacle vivant et des activités artistiques » qui a connu les plus forts taux de création en 2009 et 2010 avec respectivement + 45,6% et + 36,3%.**

Si entre 1993 et 2009, le domaine des activités culturelles a perdu près de 21% de ces salariés, en revanche le secteur privé du « spectacle vivant » a connu une très forte croissance aussi bien du nombre d'établissements employeurs (+ 14,8%) que du nombre de salariés (+25,2%) – **tableau 8 (page précédente).**

Les grandes caractéristiques de l'emploi culturel en Lorraineⁱ

Avec 9.956 actifs exerçant une profession culturelle en 2006, la Lorraine fait partie des régions où le poids des professions culturelle est le plus faible, puisqu'il ne représente que 1,04% du total des emplois régionaux en métropole.

Parmi les 9.956 actifs en emploi en Lorraine, les effectifs les plus importants se retrouvent dans les « Professions de l'audiovisuel et du spectacle » parmi lesquels on trouve les « cadres, techniciens et ouvriers des spectacles » et les « artistes des spectacles » (tableau 9).

ⁱ Les Lorrains exerçant une profession culturelle, OREFQ, janvier 2011.

Tableau 9

Professions et catégories socioprofessionnelles de la culture regroupées en 6 grands domaines	Lorraine	
	Effectif	%
PROFESSIONS DE L'AUDIOVISUEL ET DU SPECTACLE	3 215	32,3
Artistes des spectacles	1 284	12,9
354D Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	211	2,1
354B Artistes de la musique et du chant	731	7,3
354C Artistes dramatiques	342	3,4
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles	1 931	19,4
353C Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	222	2,2
227A Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés	270	2,7
465B Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)	823	8,3
353B Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	301	3
637C Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels	315	3,2

68% des actifs de la région ayant un emploi culturel sont des salariés (soit 6.784 personnes), alors que la proportion de salariés (tous secteurs confondus) s'établit à 92% en région Lorraine. Cela en fait une spécificité des emplois culturels par rapport à l'ensemble des autres professions dans lesquelles domine très largement le salariat.

En revanche, le salariat domine chez les « artistes des spectacles » : 88% chez les « artistes de la musique et du chant », 85% chez les « artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers », et 67% chez les « artistes dramatiques ». De même, près de 80% des « cadres, techniciens et ouvriers des spectacles » sont salariés.

La Lorraine compte 3.171 travailleurs non-salariés dans les professions culturelles, parmi lesquels 77% sont des indépendants sans salariés et 23% des non-salariés eux-mêmes employeurs.

Si les « cadres, techniciens et ouvriers du spectacle » apparaissent relativement dynamiques dans la création d'emplois, puisque 29% d'entre eux sont employeurs, ce n'est en revanche pas le cas des « artistes des spectacles » qui à 97% sont indépendants sans salariés. L'acte de création reste encore un acte très individuel ...

Si d'une manière générale les contrats sont moins précaires en Lorraine dans les

professions culturelles, puisque sur les 6.784 professionnels de la culture lorrains salariés 74,5% d'entre eux ont un CDI, la situation est toute autre concernant les « **artistes des spectacles** », **catégorie dans laquelle la proportion de contrats précaires est particulièrement importante** (53% d'emplois à durée limitée, CDD, contrat court, vacataire ...).

Toutefois, à l'intérieur de ce groupe, il est nécessaire de distinguer les « artistes dramatiques » pour lesquels seulement 12% des actifs sont en emploi à durée indéterminée, les « artistes de la musique et du chant » pour lesquels la part d'EDI s'élève à 42% et les « artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers » qui comptent 58% d'actifs en EDI.

Cette disparité au sein de la catégorie « artistes du spectacle » s'explique en raison de la présence en Lorraine de grosses structures employeuses que sont les opéras de Nancy et Metz, l'Orchestre national et le centre chorégraphique national – ballet de Nancy.

Ainsi, les emplois à durée indéterminée des artistes de la musique et du chant sont pour leur quasi-totalité offerts par des institutions de statut public (subventionnées par l'Etat et/ou relevant directement de collectivités territoriales (tableau 10), à l'exception du Centre Chorégraphique National sous statut associatif.

Tableau 10 - Artistes de la musique et du chant occupant des EDI

Musiciens	137
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Orchestre National de Lorraine</i> • <i>Orchestre symphonique et lyrique de Nancy</i> 	72 65
Choristes, chefs de chœur et chefs de chant	59
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Opéra national de Lorraine</i> • <i>Opéra théâtre de Metz Métropole</i> 	34 25
Artistes de la danse, maîtres de ballet et pianistes de ballet	51
<ul style="list-style-type: none"> • <i>CCN – ballet de Nancy</i> • <i>Opéra théâtre de Metz Métropole</i> 	36 15
TOTAL	247

Autres signes de précarité, les professions de la culture sont largement marquées par le temps partiel et le poids de l'intermittence.

Dans la catégorie des « artistes des spectacles », la proportion d'actifs à temps partiel (38%) est bien supérieure à la moyenne des emplois culturels (21%). A l'intérieur de cette catégorie, ce sont les « artistes dramatiques » qui sont les plus exposés au temps partiel puisque seulement 45% des emplois sont à temps complet.

En précisant par ailleurs que des pans entiers d'esthétiques (musiques actuelles, arts de la rue, arts du cirque, marionnette, ...) relèvent quasi exclusivement du seul régime de l'intermittence.

Comme le relève l'OREFQⁱ, « *si le régime de l'intermittence permet aux entreprises du spectacle de mobiliser une main d'œuvre qualifiée en fonction des aléas de l'activité, il contribue en revanche à l'institutionnalisation de l'aspect discontinu du travail ainsi qu'à la démultiplication des employeurs durant l'année et donc, par là-même, à l'alternance entre périodes de chômage et périodes de travail de courte-durée* », et de fait à une précarisation des situations des salariés.

Le régime de l'intermittenceⁱⁱ

Sont désignées par le terme d' « intermittents » les personnes ayant travaillé sur un emploi salarié non permanent dans le champ du spectacle vivant ou enregistré. Deux sous-groupes sont à distinguer :

- **Les intermittents non indemnisés au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, c'est-à-dire ayant travaillé moins de 507 heures sur la période de référence ;**
- **Les intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10, c'est-à-dire les allocataires ayant justifié d'au moins 507 heures travaillées dans le secteur pour pouvoir ouvrir leurs droits.**

ⁱ Les Lorrains recherchant un emploi culturel, OREFQ, janvier 2011.

ⁱⁱ <http://www.pole-emploi.fr/informations/les-allocations-versees-aux-intermittents-du-spectacle-@/suarticle.jsp?id=4109>

Sur la base d'un travail mené par ARTECA pour le groupe de travail Emploi-Formation de la COREPS, il est dénombré fin mars 2012ⁱⁱⁱ, **1.836 demandeurs d'emploi étaient inscrits en Lorraine avec un code ROME^{iv} du spectacle.** Les intermittents indemnisés représentent 52% de cet effectif et **plus d'un tiers des demandeurs d'emploi dans le secteur du spectacle (soit plus de 600 personnes) ne bénéficient d'aucune indemnisation du Pôle Emploi.**

Sur l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits avec un code ROME du spectacle, 259 perçoivent le RSA. Il s'agit majoritairement des personnes cherchant un emploi dans la musique et le chant, la prise de son et la sonorisation, l'art dramatique ou l'administration du spectacle.

13% des demandeurs d'emploi sont indemnisés au titre du régime général de l'assurance chômage. Il s'agit de personnes en reconversion professionnelle, dont les droits à indemnisation ont été ouverts en référence à leur situation professionnelle antérieure, et qui cherchent à travailler dans le secteur du spectacle.

Toujours à la même période, **947 personnes bénéficiaient d'une indemnisation de l'assurance chômage au titre de l'intermittence, annexes 8 et 10.** Entre janvier 2010 et mars 2012, le nombre d'intermittents a connu une forte hausse, + 39% soit 262 personnes de plus, avant de connaître de nouveau une baisse.

63% des intermittents du spectacle lorrains sont des artistes interprètes et 29% sont des techniciens du spectacle (graphique 2). Parmi les artistes interprètes, plus de 61% des intermittents exercent dans le domaine musical et 23% dans le domaine théâtral.

ⁱⁱⁱ ARTECA : Source Pôle Emploi Lorraine, DEFM mars 2012

^{iv} Répertoire opérationnel des métiers et des emplois

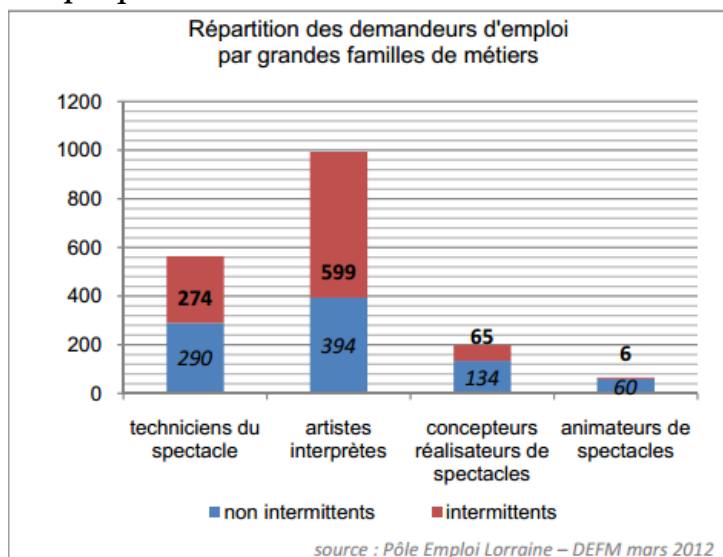
Enfin, 64% des intermittents du spectacle indemnisés au 31 mars 2012 étaient inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 3 ans, confirmant que la majorité des demandeurs d'emplois, indemnisés au titre des annexes 8 et 10, s'installent dans une «intermittence régulière».

Ces éléments de conjoncture sur la situation des métiers artistiques, et du spectacle vivant en particulier, traduisent une réelle fragilité de ce secteur, par ailleurs confirmée à de multiples reprises par les personnes auditionnées :

« Une crise récurrente de l'emploi dans le spectacle vivant : précarité et poids de l'intermittence, absence de régulation de l'accès aux métiers, disproportion entre l'augmentation des effectifs et l'augmentation du volume de travail entraînant une réduction du nombre de contrats, réduction de la durée des contrats, pression sur les salaires ;

Une dérégulation du marché du travail artistique: remise en cause du salariat par la mise en concurrence des statuts juridiques (salariat/travail indépendant) avec l'avènement du statut d'auto entrepreneur, difficultés à délimiter les champs respectifs des pratiques artistiques en amateur et des professionnels (musiques actuelles, chœurs, ...) »

Graphique 2



Vers une plus grande mobilisation des outils de formation ?

Dans ce contexte, la formation, dans ses deux composantes initiale et continue, apparaît comme un enjeu essentiel non seulement pour la sécurisation des parcours professionnels des individus (artistes, techniciens, personnels administratifs, ...), mais aussi pour la professionnalisation des équipes artistiques, et un outil pertinent de lutte contre la précarité des métiers artistiques.

Qu'elles soient artistes ou responsables de structures, les personnes auditionnées ont toutes évoqué la nécessaire prise en compte de l'aspect formation pour le développement qualitatif du spectacle vivant en Lorraine, en soulevant toutefois un certain nombre de questionnements ou d'écueils à ce sujet :

« La question de la professionnalisation des compagnies/des artistes (en général) renvoie certes à la question de la formation initiale des artistes, mais également des personnels administratifs et techniques »

« Un vrai problème d'appétence vis-à-vis de la formation chez les techniciens par exemple »

« Accentuer les efforts sur la professionnalisation des compagnies et consulter les compagnies sur leurs besoins. L'offre n'est pas forcément en adéquation avec la demande »

« 2 cursus universitaires à Metz et à Nancy mais dans lesquels on n'apprend pas à jouer la comédie. A quoi peuvent bien former les Universités dans les arts du spectacle? »

« Pas suffisamment d'offres en formation continue. Il serait éventuellement souhaitable de les appuyer sur les centres de création (Centres Dramatiques Nationaux), en intégrant aussi la dimension transfrontalière »

« Il manque un véritable lieu de formation ; peu d'offres de formations professionnelles aussi parce qu'il y a un manque d'appétence pour la formation de la part des

artistes. Mais comment reprocher à un artiste qui court le cachet, qui est dans une certaine précarité, de ne pas souhaiter se former ? »

Selon un recensement effectué en 2010 par Spectacle Vivant en Lorraine, ARTECA, l'OREFQ et INFFOLOR, la Lorraine dénombrait en formations initiales du spectacle vivant :

Sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, 11 classes de terminales proposant une option spectacle vivant :

- 7 baccalauréats généraux de série L (lettres et arts), dont 4 avec option musique, et 3 avec option théâtre,
- 4 baccalauréats technologiques « technique de la musique et de la danse », dont 2 avec option instruments, et 2 avec option danse.

Auxquels il faut rajouter 1 brevet de technicien des métiers de la musique et 2 options du Diplôme des Métiers d'Art (DMA) régie de spectacle en son et lumière.

Sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- Une licence lettres et sciences humaines mention musique, et une avec la mention arts du spectacle,
- Une licence sciences humaines, arts et culture, mention arts du spectacle et audiovisuel,
- Une licence pro sciences humaines, arts et culture, activités culturelles et artistiques, spécialité assistant de production et d'administration musiques actuelles,
- Un Master sciences humaines et sociales, mention histoire, arts, archéologie, spécialité musicologie,
- Un Master sciences humaines et sociales, mention histoire et études européennes, spécialité musicologie,
- DUET, diplôme universitaire d'études théâtrales (premier cycle, non certifiant) et DUAS, diplôme universitaire d'arts du spectacle (second cycle, non certifiant), dispensés à Nancy, lesquels sont

généralement associés à la préparation d'un diplôme national (licence ou master), et constituent le plus souvent un complément de formation principale ;

Sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Centre national de formation d'apprentis (CFA) dédié à l'apprentissage des métiers de la scène lyrique à Nancy Formation en alternance, permettant d'obtenir la licence professionnelle « Métiers de la scène lyrique » (niveau II). Plusieurs métiers sont visés : artiste de chœur, chargé de production lyrique, régisseur lyrique, bibliothécaire de parthèque ;

Sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, le CEFEDM de Lorraine (Centre de Formation Supérieur des Enseignants de la Danse et de la Musique) propose en formation initiale ou continue un cursus d'une durée de 900 heures de formation supérieure post-bac, accessible par un concours d'entrée et sanctionnée par un Diplôme d'Etat de professeur de musique.

S'agissant de la formation continue, s'il existe en Lorraine une multitude d'organismes de formation susceptibles d'intervenir dans le domaine de la musique et arts du spectacle, peu sont en réalité actifs.

Parmi ceux déclarant une activité, il faut citer Music Academy International, organisme de formation privé qui propose une offre de formations professionnalisantes à destination notamment des demandeurs d'emploi, pour lesquels le Conseil Régional peut intervenir sur une partie du financement, dans le cadre d'aides individuelles.

Pour le reste, il s'agit principalement des formations développées en région par l'AFDAS dans le cadre de l'Accord national d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences du spectacle vivant, et qui s'adressent aux artistes ou aux personnels administratifs et techniques. D'une durée comprise entre 7 et 70 heures, ces

formations peuvent concerner les techniques du spectacle, l'administration et la promotion, ainsi que le domaine artistique.

Dans le cadre sa mission visant à participer à la professionnalisation et à la qualification des acteurs du spectacle vivant dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, l'association Spectacle Vivant en Lorraine propose chaque année un programme régional de formation, élaboré en concertation avec les acteurs culturels régionaux.

Enfin, on peut citer Vosges Arts Vivants et l'INECC Mission Voix Lorraine qui développent chaque année une offre de formations à destination des amateurs ou professionnels et encadrants des pratiques artistiques.

Dans le cadre des travaux de réflexion menés par le groupe emploi – formation de la COREPS, un certain nombre de constats ont été identifiés en Lorraine, confirmant en cela les propos qui ont pu être tenus lors des auditions :

- Un problème de recensement des besoins;
- Un déficit d'information sur l'offre de formation, les financements et outils à mobiliser ;
- Peu d'offres en formation continue ;
- Des formations initiales qui doivent encore s'ouvrir sur le secteur professionnel ;
- Des dispositifs plus difficiles que d'autres à mobiliser en raison de la nature des contrats de travail dans le secteur culturel (contrats courts) voire de la nature des structures employeuses ...

La réunion plénière de la COREPS qui s'est tenue le 30 novembre 2012 au Conseil Régional de Lorraine a été l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et des propositions formulées par les différents partenaires au sein des deux commissions Emploi-Formation et Création-Diffusion.

Le contexte du CPRDF (pourtant peu disert sur le volet culture), et la volonté d'une déclinaison d'un volet spécifique au secteur culturel ont fortement orienté les échanges du groupe emploi-formation, dont les pistes ont été présentées à cette occasion et qui fait l'objet d'une convention d'application, ayant valeur d'engagement entre les différents partenaires signataires, présentée à la séance plénière du Conseil Régional en février 2013. Les axes de celle-ci sont les suivants :

- Insertion professionnelle - maintien dans l'emploi des seniors
- Développement de l'information sur les métiers/emplois/formations
- Formations adaptées aux besoins du secteur
- Expérimentation
- Transition professionnelle
- Accompagnement des acteurs culturels lorrains – financements européens

Le groupe de travail regrette toutefois que cette convention d'application manque de consistance et ne permette que partiellement d'identifier des objectifs concrets permettant d'accompagner le développement coordonné à la fois de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et par apprentissage et également celui de la formation professionnelle continue des actifs occupés et des demandeurs d'emploi.

Le CESEL sera très attentif au contenu des conventions d'application sectorielles qui devraient être élaborées au cours de l'année 2013.

Un travail de précision quant aux actions intégrées à ce volet culture est à poursuivre. D'autres thématiques qui pourraient ouvrir des chantiers ont été soulevées: lien entre financement public de la culture et emploi, place des professionnels dans la définition des formations universitaires professionnalisantes, porosités amateurs/professionnels...

A été partagé le constat que les questions de création et de diffusion n'ont été qu'effleurées au cours de cette première année, et qu'elles devront avancer plus concrètement en 2013, en ciblant un chantier précis. Sur ce sujet, de nombreuses pistes de travail ont été soulevées. Celles qui sont le plus souvent ressorties concernent les modes de soutien à la création artistique (résidences, dispositifs publics d'aide, accompagnements...), la circulation des œuvres, les échanges internationaux (transfrontaliers, européens, internationaux), et l'action culturelle.

D'autres pistes, non moins importantes, ont été évoquées : soutien à l'émergence de dynamiques collectives, problématique des équipements (vétusté de certains lieux, de leurs équipements ; concertation sur les projets de construction).

Des chantiers plus sectoriels ont été proposés comme le développement de la prise en compte des particularités du secteur et des professionnels de la danse (meilleure diffusion, valorisation du travail des compagnies régionales).

La COREPS devra par ailleurs garder un œil vigilant sur les évolutions qui devraient être annoncées au cours de l'année : répartition des compétences entre les collectivités, renégociation du régime d'assurance chômage...

1.3 - Des enjeux différents selon les disciplines du spectacle vivant

Si la question de la réduction des marges artistiques, sous le double effet de l'augmentation des charges fixes et du recul des financements publics, est partagée par l'ensemble des disciplines du spectacle vivant, celles-ci ne bénéficient pas en revanche du même niveau de structuration et de développement, et doivent faire face à des problématiques bien différentes.

- **Le théâtre**, qui occupe une place importante dans le spectacle vivant, est plutôt bien structuré en Lorraine avec de très nombreuses équipes professionnelles, même si certaines personnes auditionnées ont regretté que la Lorraine ne soit pas une région riche en matière de création théâtrale déplorant l'absence de « locomotives », à l'instar de celles que l'on peut trouver dans d'autres régions (ex. du Théâtre National de Bretagne).

Mais la problématique de la réduction des marges artistiques y est particulièrement prégnante notamment dans le secteur subventionné (grandes institutions de la décentralisation culturelle que sont les CDN et scènes nationales), sans oublier la précarité toujours plus importante des compagnies subventionnées.

En effet, comme évoqué précédemment, comment de faibles montants de subvention peuvent permettre non seulement la durabilité mais tout simplement l'émergence de nouvelles compagnies ? Au point qu'il apparaît légitime de se demander s'il est toujours nécessaire de verser des subventions inférieures à un certain seuil ...

Enfin, selon certaines personnes auditionnées, il y aurait dans notre région un manque important au niveau de la transmission et de l'accompagnement, et tout un travail encore à entreprendre au niveau

du « compagnonnage ». **L'idée de « compagnies apprenties » qui pourraient tutorer, accompagner des artistes a été avancée.**

- **Le secteur musical** est un secteur très vaste qui regroupe une multitude de disciplines (musiques savantes, musiques actuelles) et de pratiques (professionnelles, amateurs). Ainsi, concernant les artistes, des mondes distincts cohabitent, notamment dans le secteur des musiques actuelles:

D'un côté des groupes qui souhaitent pratiquer uniquement pour leur plaisir et qui ne cherchent pas à en faire leur métier. Ces artistes relèvent du statut d'amateur. Ceux qui souhaitent jouer en concert devant un public rencontrent souvent de vraies difficultés structurelles et financières pour répéter, pour se produire sur scène, pour se faire connaître à l'extérieur de leur ville ou de leur région.

De l'autre, des artistes qui relèvent du monde de l'industrie musicale qui, en tant que professionnels, sont médiatisés et bénéficient de moyens substantiels pour travailler, se produire en concert, produire des disques, et développer leur carrière.

Et au milieu de ces deux extrêmes se trouvent des artistes qui souhaiteraient être professionnels mais qui ne sont pas encore repérés par un réseau professionnel ou par l'industrie musicale et qui doivent faire face aux mêmes contraintes que celles rencontrées par les amateurs.

Ce secteur doit faire face à un enjeu majeur, notamment en Lorraine, celui de l'accompagnement des projets musicaux, l'acte de création n'étant pas marqué dans le temps de la même manière que dans le théâtre.

Les musiciens et groupes de Musiques Actuelles ont par ailleurs besoin d'espaces de répétition – formation – création, de véritables lieux propices au travail, à la création mais aussi à la convivialité. C'est tout l'enjeu aujourd'hui du maillage du territoire régional en Salles de Musiques Actuelles (SMAC) et lieux de répétition.

Si la Lorraine connaît un retard certain dans le domaine des Musiques Actuelles, et en particulier dans la réalisation d'équipements dédiés à ces pratiques, trois nouveaux lieux de Musiques Actuelles vont sortir de terre, dès l'automne 2013, à quelques mois d'intervalle, et complèteront ainsi l'offre, sur l'axe du Sillon Lorrain, à Metz, Epinal et en Val de Fensch, aux côtés de L'Autre Canal à Nancy.

- L'un des enjeux auquel **le domaine de la danse** doit faire face est celui de **l'accompagnement à la reconversion des danseurs**. En effet, à la différence des artistes dramatiques ou des musiciens, les carrières des danseurs présentent des particularités : elles commencent et se terminent tôt, et elles sont très souvent discontinues en raison notamment de la polyvalence et de la mobilité des danseurs.

Par ailleurs, les danseurs ont également des besoins d'infrastructures spécifiques pour l'entraînement et les répétitions, ce dont les compagnies ne disposent pas forcément. Dans ce cadre, le décloisonnement des disciplines est indispensable afin d'envisager des rapprochements avec d'autres disciplines dont les arts du cirque notamment.

Enfin, la faiblesse de la diffusion dans ce secteur entraîne une fragilité économique des compagnies.

- **Les arts de la rue**, s'ils sont désormais visibles (7 à 8 festivals de rue en Lorraine dont les 3 principauxⁱ réunissent plus de 200.000 spectateurs) et structurés, ne bénéficient pas du même soutien financier de l'Etat que d'autres disciplines du spectacle vivant. Ainsi, le budget total consacré aux 9 centres nationaux des arts de la rue est l'équivalent en 2012 de la subvention accordée à un seul centre dramatique national de taille importante, soit un peu moins de 3 M€.

Ce secteur dépend majoritairement des collectivités territoriales qui en sont les principaux financeurs à travers l'achat des spectacles.

Enfin, ce secteur souffre également de l'absence en Lorraine d'un lieu de création.

- **Les arts du cirque et de la piste** ont connu ces dernières années un essor important sous l'influence de nouvelles formes d'expression artistique que l'on réunit sous le vocable de « cirque de création », par opposition au « cirque de tradition », qui se veut être un peu plus divertissant et populaire.

En 2001, l'« Année des arts du cirque » a marqué un véritable tournant. Entre 2002 et 2005, la part consacrée par l'État au secteur s'est démultipliée de façon assez importante, + 331 % aux compagnies, + 104 % aux pôles cirques. Des aides spécifiques ont été créées, résidence, itinérance ou création, qui ont permis de donner de l'air à la création.

Toutefois, cet essor s'inscrit dans un contexte de diffusion difficile. Si le réseau traditionnel de la création s'ouvre de plus en plus à cette forme artistique depuis l'année du cirque, seuls quelques spectacles en profitent vraiment chaque année. Ainsi, le cirque ne représente que 5 % de la diffusion des scènes nationales.

« Il faudrait inciter les scènes nationales à être plus généralistes, à être dans une pluridisciplinarité et accorder plus de place aux arts de la rue et au cirque par exemple, à l'instar de ce qui se pratique dans certaines régions où des scènes nationales accompagnent des compagnies tout au long de l'année ».

De même, les pôles nationaux du cirque restent faiblement dotés. En 2012, ils ont reçu ensemble, à peine peu plus de 2 millions d'euros de l'État. Par ailleurs, les « singularités » de ce secteur génèrent parfois une incompréhension, une méconnaissance qui se traduit dans les faits par une relative marginalisation de ce domaine artistique dans les politiques publiques.

ⁱ Epinal, Bar-le-Duc et Metz

La Lorraine compte aujourd'hui une scène conventionnée pour les arts du Cirque (Transversales à Verdun) et 3 compagnies dont une seule, « *peut-être* », avec une activité complète ... Il faut bien reconnaître que l'école supérieure du cirque de Chalons en Champagne n'a pas été en capacité « *de faire d'héritiers* » dans le Grand Est de la France, et la région Lorraine demeure plus que jamais un territoire « *à sensibiliser* » aux arts du cirque et de la piste.

C'est tout l'enjeu de l'association « Cirque en Lorraine » (CIEL) laquelle a vocation à mutualiser, à mettre en commun et à engager une réflexion sur les arts du cirque, et à être un acteur de la promotion du cirque en lorraine.

Enfin, comme de nombreuses disciplines du spectacle vivant, **les arts du cirque sont également confrontés à un manque de lieux de répétition et d'entraînement, et à un manque de structures autoportantes (chapiteaux)**, notamment pour le cirque de création.

Comme le relevait le rapport Martinelli de 2012, « *aujourd'hui à peine 20% des quelques 400 compagnies de cirque de création possèdent un chapiteau (ou un dispositif analogue) ; le coût élevé d'acquisition et d'entretien, la difficulté à trouver des espaces d'installation qui ne soient pas relégués en bordures de villes loin des centres culturels ou sociaux actifs, conduisent les nouveaux circassiens à revenir à des formes plus petites, voire aux numéros courts, faute de pouvoir développer et abriter les grandes formes* ».

Si les différentes disciplines du spectacle vivant doivent faire face à des problématiques bien différentes, selon leur niveau de développement et de structuration, en revanche **la question de la diffusion apparaît comme un enjeu spécifique commun à l'ensemble des disciplines**. C'est une question récurrente à laquelle le groupe de travail a été régulièrement confronté au cours des auditions et qui concerne principalement :

- **Des durées d'exploitation des spectacles qui se réduisent d'année en année.** « *Toujours plus de créations, mais moins de représentations!* »

Une personne auditionnée a notamment évoqué ce qu'elle a qualifié le '**Syndrome d'Avignon**' qui consiste à aider les compagnies « *pour faire un coup* » ... en somme, une politique du « *one shoot* », et a suggéré de repenser les dispositifs d'aide à la diffusion en prenant mieux en compte la réalité de la temporalité de la diffusion, laquelle est sur le moyen voire le long terme. D'autant qu'il est communément admis que seule l'installation dans la durée est susceptible d'apporter une réponse au développement et à l'élargissement des publics ;

- **Des spectacles qui ne font qu'insuffisamment l'objet de reprises à l'extérieur de la structure de création d'origine.** Il s'agit de la question importante de la circulation des œuvres et des artistes non seulement sur le territoire lorrain, mais également au niveau national et international. Ceci est valable quelle que soit l'esthétique étudiée ;

CE QU'ILS SUGGÈRENT



PARTIE 2

Parmi la multitude de propositions formulées lors des auditions, afin de contribuer au développement du spectacle vivant en Lorraine, quelques-unes ont particulièrement retenu l'attention des membres du groupe de travail.

Certaines d'entre elles sont ambitieuses et nécessiteront sans doute une forte «volonté collective» ...

2.1 - La « Maison du Spectacle Vivant »

Au cours des auditions, la question de l'absence de structuration dans notre région du secteur du spectacle vivant a très souvent été abordée: « *isolement des compagnies* », « *cloisonnement entre les disciplines* », « *absence de chef de file* », « *difficulté à travailler 'collectivement'* », « *absence d'accompagnement* », « *difficultés dans la diffusion des œuvres* », ...

Sans remettre radicalement en cause l'existence et le travail des opérateurs présents, nombre des intervenants ont exprimé le **manque, en Lorraine, d'un seul et unique outil régional de structuration et de développement du spectacle vivant**, à l'instar de ce que l'on peut trouver dans de nombreuses régions françaises.

Cette question est récurrente en Lorraine et constitue incontestablement une « pierre d'achoppement » entre les différents acteurs du spectacle vivant dans notre région.

Néanmoins, il a paru essentiel, au regard de ce qui a été exprimé par les personnes auditionnées, du ressenti des acteurs de terrain, et au travers des comparaisons régionales effectuées, en s'appuyant notamment sur le récent rapport d'évaluation des agences régionales du spectacle vivant, **de proposer la création d'une « Maison du Spectacle Vivant en Lorraine ».**

i « Les agences régionales : un atout pour le spectacle vivant », Ministère de la culture et de la communication, IGAC, mai 2012

Le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine tient toutefois à préciser **que la seule « fusion » des opérateurs existants en Lorraineⁱⁱ ne saurait suffire à remplir les missions de la «Maison du Spectacle Vivant», telles qu'il les imagine, et laisse le soin aux financeurs (Etat, Région et autres collectivités) de réfléchir aux modalités de mise en œuvre.**

Pour rappel, la Lorraine a fait le choix de se doter, non pas d'une agence régionale du spectacle vivant, mais de deux opérateurs distincts que sont **ARTECA**, centre de ressources de la culture en Lorraine, et **Spectacle Vivant en Lorraine**, rejoignant en cela les régions Ile-de-France, Limousin et Basse-Normandie.

a- ARTECA est un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)ⁱⁱⁱ créé conjointement par le conseil régional de Lorraine et le ministère de la Culture et de la Communication en septembre 2003. Ce nouveau statut a concrétisé la volonté de l'Etat et de la Région d'élargir la mission régionale d'observation de la culture et d'accompagnement au développement culturel des territoires de Lorraine.

À ce titre, le centre de ressources de la culture en Lorraine ARTECA est un service public en faveur de tous les acteurs concernés qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des structures culturelles et artistiques, des partenaires sociaux, des associations et de la population.

ARTECA se définit avant tout comme un outil d'observation, de nature généraliste, multisectoriel et transversal.

ii Spectacle Vivant en Lorraine, ARTECA, INECC Mission Voix Lorraine, ou le CEFEDEM de Lorraine

iii Les EPCC permettent d'associer plusieurs collectivités territoriales et éventuellement l'État dans l'organisation et le financement d'équipements culturels importants, et sont souvent présentés comme offrant un cadre souple mais stable pour gérer des institutions permanentes.

Comme l'indiquent ses statuts, les orientations d'ARTECA s'articulent autour des missions suivantes :

- **L'observation de l'activité culturelle régionale** visant à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs une information et des connaissances sur l'activité culturelle régionale dans des formes adaptées aux besoins de chacun (financements publics, emploi, formation...);

- **L'accompagnement du développement culturel des territoires** visant à faciliter les réflexions et les débats sur le développement artistique et culturel de l'espace régional et à apporter un appui aux acteurs culturels des territoires sur la formalisation et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement.

Par ailleurs, ARTECA assure le secrétariat général d'instances de concertation, d'animation et de mise en débat, telles que la Conférence du spectacle vivant en région Lorraine (2010-2011) et la COREPSⁱ depuis 2012.

b- Spectacle Vivant en Lorraine s'est vu confier par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Conseil Régional de Lorraine une mission générale de **développement et de structuration de la vie artistique régionale dans les domaines de la musique, de la danse et depuis 2008, du théâtre et des arts de la rue**. Cette mission l'associe étroitement à l'action des pouvoirs publics dans une perspective générale d'aménagement et de développement du territoire.

ⁱ La Commission Régionale des Professions du Spectacle est une **instance de concertation et de dialogue social dans les secteurs du spectacle vivant**, de l'audiovisuel et du cinéma, regroupant les représentants des organisations professionnelles de salariés et d'employeurs, ainsi que les représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat. La COREPS Lorraine, encadrée par un *comité de pilotage*, s'articule autour de **deux thématiques principales : emploi-formation et création-diffusion**, réunissant les acteurs concernés sous la forme de groupes de travail.

À ce titre, l'association régionale mène simultanément un travail de diagnostic, d'analyse, d'évaluation des besoins, d'expertise sectorielle et conduit des actions sur le terrain, en complémentarité notamment avec le centre de ressources de la culture en Lorraine ARTECA, le CEFEDEM de Lorraine et l'INECC - Mission Voix Lorraine.

L'association régionale a pour missions et domaines de compétences :

- La contribution à la réflexion, à l'amélioration et à l'accompagnement favorisant la mise en réseau du spectacle vivant en Lorraine,

- L'accompagnement artistique et pédagogique des pratiques amateurs,

- Le conseil et l'expertise sectorielle, notamment dans les domaines de l'enseignement artistique et des dynamiques d'emploi et de formation,

- L'organisation de rencontres, journées thématiques, colloques, séminaires, conférences,..., sur des problématiques concernant les pratiques amateurs et professionnelles du spectacle vivant,

- La mise à disposition d'informations et d'outils d'informations en matière artistique, pédagogique, juridique, réglementaire, sociale, dans le domaine du spectacle vivant,

- La conception et la mise en œuvre de plans de formation et la présentation de l'offre de formation dans le champ du spectacle vivant en Lorraine. Ces plans de formation concernent la formation professionnelle continue et la formation en direction d'un public amateur, qu'il soit ou pas en voie de professionnalisation.

	ARTECA	Spectacle Vivant en Lorraine
Missions	Centre de ressource SV – Observatoire – animation COREPS – animation Conférence régionale du SV – autres coopérations – promotion spectacles – autres missions	Centre de ressource SV – Observatoire – autres coopérations – formation professionnelle – ingénierie de projets – promotion spectacles – organisation manifestations régionales – siège de réseaux – autres missions
Budget total en dépense (2012)	504.613 €	640.000 €
Subvention Conseil Régional (2012)	223.000 €	283.000 €
Subvention Etat (2012)	158.650 e	237.500 €
Effectifs permanents (2012)	6	9

« Les agences régionales : un atout pour le spectacle vivant », Ministère de la culture et de la communication, IGAC, mai 2012

c- Ce que doit être la Maison du Spectacle Vivant en Lorraine

Le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine défend l'idée d'un projet global qui soit le plus pertinent possible afin de **répondre à la fois aux attentes des acteurs du spectacle vivant en Lorraine, telles qu'ils les ont exprimées au cours des échanges, et aux besoins du territoire.**

A un travail de repérage initial et d'animation du territoire régional, la Maison du Spectacle Vivant doit aussi **répondre à un souci d'accompagnement des artistes, des porteurs de projet, de coordination, de veille et de prospective autour des politiques culturelles en faveur du spectacle vivant.** Il s'agit d'une approche transversale qui pourrait s'articuler autour de 6 domaines de compétences principaux :

La concertation / la réflexion / l'observation

Repérer les problématiques traversant le champ du spectacle vivant, les mettre en partage avec les acteurs culturels, évaluer l'impact des politiques culturelles et élaborer des stratégies de développement à proposer au Conseil régional.

L'information / la mise en réseau

A destination des partenaires culturels d'une part, et des publics d'autre part, par la mise à disposition d'outils d'information spécifique ou générale par le biais d'un site Internet dédié ou de différentes publications.

Il peut s'agir :

- D'une **information sur la vie artistique lorraine** via le site Internet (**répertoire du spectacle en Lorraine** avec référencement des équipes artistiques lorraines financées ou se produisant régulièrement, ainsi que les structures de diffusion de la région; **agenda général**

recensant les représentations en région ou hors région produites en Lorraine) ;

- D'un **travail de conseil et de mise en réseau** autour des thèmes suivants :

- Emploi – métiers – orientation : mise en œuvre d'un projet professionnel, recherche d'emploi, gestion des carrières, insertion, formation, reconversion ;
- Informations juridiques, sociales, fiscales et administratives, réglementation du spectacle, statut de l'artiste ;
- Sécurité – législation propre à l'accueil du public et des conditions de travail ;
- Matériels techniques.

La formation

La mission de la Maison du Spectacle Vivant en la matière doit s'articuler autour :

- Du **recensement des besoins en formation** en collaboration avec les différents réseaux professionnelsⁱ, et de **l'offre de formation en région et hors région** ;
- De **l'information auprès des organismes collecteurs agréés** du secteur, à savoir l'AFDAS et le CNFPT ;
- De **la coordination des formations sur le territoire lorrain avec décentralisation de sessions sur l'ensemble du territoire régional.**

Dans ce cadre, la Maison du Spectacle Vivant pourrait mettre en place, chaque saison, un programme de formations à destination des professionnels, comme des amateurs du monde associatif ou personnel culturel des collectivités territoriales. Complémentaire de l'offre existante, il rassemblerait des sessions artistiques, techniques

ⁱ Réseau de responsables techniques, réseau d'administrateurs, réseau de diffuseur, ...

et en développement culturel répondant aux besoins ou à une sensibilisation à des questions d'actualité.

La promotion / le soutien à la diffusion

Favoriser dans les différents langages la circulation des artistes et des productions artistiques, en région et hors région, dans le prolongement des soutiens accordés par le Conseil régional au titre de sa politique culturelle.

- **Accompagnement des diffuseurs et programmeursⁱⁱ** dans leurs questions et prises de décisions pour l'accueil d'un spectacle : aspects artistiques, administratifs ou financiers, requis pour une activité de diffusion ;
- **Conseil pour la structuration des nouvelles équipes artistiques** : connaissance des réseaux de diffusion du territoire national, du territoire régional et grand régional ; mise en rapport avec les organismes dont la vocation est de faire connaître la production artistique nationale ;
- **Organisation de journées d'information** à destination des programmeurs: projets musicaux, théâtre, danse, arts de la piste et de la rue, jeune public. L'objectif étant de favoriser la rencontre, les échanges de pratiques et la collaboration ;

Par ailleurs, la Maison du Spectacle Vivant peut accompagner les structures culturelles et les artistes dans le développement de collaborations avec l'étranger, et faciliter les relations à l'international :

- En aidant à la venue de programmeurs étrangers dans les festivals lorrains ;
- En soutenant des initiatives de collaborations originales permettant aux artistes lorrains de travailler avec des artistes étrangers ;

ⁱⁱ Professionnels ou bénévoles, d'institutions culturelles publiques ou d'associations indépendantes, organisateurs réguliers ou occasionnels.

- En soutenant des initiatives de collaborations de diffusion, de coproductions entre des structures culturelles lorraines et étrangères dans le cadre de jumelage avec d'autres régions européennes, à l'instar de ce qu'a fait la région Centre avec le Länder du Sachsen-Anhalt.

Le soutien au développement des publics

Médiateur/centre de ressources, la Maison du Spectacle Vivant veille à ce que l'offre culturelle soit équilibrée sur le territoire régional et à accompagner les partenaires dans leurs efforts de diversification des publics :

- En valorisant la pratique artistique en amateur (diffusion, formation, lien entre amateur et professionnels) ;
- En favorisant une politique en matière d'éducation artistique accessible au plus grand nombre ;
- En développant la médiation culturelle entre les œuvres et les publics, notamment les plus éloignés de la culture ;
- En accompagnant la structuration des acteurs culturels, en apportant une attention particulière pour ceux implantés dans les territoires les plus éloignés ;
- En valorisant l'implication de la population au sein des activités culturelles (bénévolat).

Elle pourrait participer dans ce cadre à la mise en place de la nouvelle approche du Conseil régional en matière de culture dans les lycées.

Le soutien matériel et technique aux porteurs de projets

La Maison du Spectacle Vivant contribue à soutenir la création et la diffusion de spectacles sur le territoire régional par la mise à disposition ponctuelle de matériel scénique et d'exposition auprès de structures, associations ou communes organisatrices de manifestations culturelles.

2.2 - Création d'un lieu à vocation internationale dédié au spectacle vivant en Lorraine

A de multiples reprises, les personnes auditionnées, et tout particulièrement les artistes, ont déploré à la fois **le cloisonnement entre les disciplines, et l'absence de lieux de création et d'expérimentation**, pourtant indispensables à l'émulation culturelle dans notre région.

C'est ainsi que l'idée de création d'un lieu d'art et de culture transdisciplinaire, et à vocation internationale, à l'image toute proportion gardée du « 104 » à Paris ou du « Lieu Unique » à Nantes, a émergé au fil des auditions et a retenu l'attention du groupe de travail.

Ce centre serait à la fois **un espace de libertés artistiques, de synergies entre les différentes esthétiques du spectacle vivant (danse, musique, théâtre, cirque, ...)** et **un lieu de rencontre entre monde professionnel et amateur, et le public.**

Il serait tout à la fois **un lieu de création, de réflexion et de débats** entre artistes, mais aussi **un lieu de vie** par la présence d'« artistes associés », favorisant ainsi le partage des expériences et le passage entre les différentes esthétiques.

Le 104

Sur 35 000 m² de planchers, le 104 dispose de seize plateaux de fabrication artistique de tailles variables et aux équipements modulables, dans lesquels il est prévu d'accueillir chaque année trente à trente-cinq projets artistiques pour des résidences temporaires de un à douze mois. Des espaces mutualisés (bureaux de production, vestiaires, stockage, salles de formation...) et des régies techniques complètent l'accompagnement de la création artistique.

Deux salles de diffusion de 200 et 400 places sont situées au cœur du bâtiment. Au sous-sol, les anciennes écuries sont rénovées pour pouvoir accueillir des manifestations telles que salons, expositions, événements d'entreprise ou défilés de mode.

Au-delà de la structure, le projet consiste à inviter des artistes de toutes disciplines à venir produire des œuvres en ouvrant régulièrement au public les portes de leurs ateliers pour montrer le cheminement de l'art.

La présence de lieux de restauration assure la convivialité de cet équipement. Une pépinière d'entreprises culturelles

accueille de jeunes sociétés choisies par la direction du 104 pour la qualité de leur projet et les synergies possibles avec les artistes résidents et les équipements du site. Ces sociétés bénéficient d'un accompagnement professionnel pour le développement de leurs activités.

Le projet du 104 est aussi un projet social. Le quartier parisien d'implantation (19^{ème} arrondissement) au fort taux de chômage et d'échec scolaire, permet d'associer dès l'origine la recherche d'une démocratisation de l'accès à l'art et d'un développement économique. Un équipement de proximité permet aux habitants du quartier de mener à bien leurs pratiques artistiques en complicité avec les artistes invités : le cinq.

Le 104 travaille aussi avec des entreprises d'insertion, dans le cadre de marchés publics, apportant ainsi à des publics dit en «difficultés» des emplois dans le domaine de l'accueil, de la billetterie, de la sécurité et de la maintenance informatique.

Le 104 a été associé à la réhabilitation profonde du quartier (ouverture des Jardins d'Éole), et son implantation a apporté une réelle plus-value sociale pour les habitants du quartier, tout en essayant de maintenir une mixité sociale.

ⁱ Source Wikipédia

L'implantation de ce nouvel équipement sur le territoire de l'agglomération messine est apparu comme une évidence pour les membres du groupe de travail, et ce pour une multitude de raisons.

Premièrement, **les équipements disponibles sur le territoire de Metz, et celui de l'agglomération, ne répondent aux besoins que de manière très insuffisante :**

- Un opéra du milieu du 18^{ème} siècle dans un état de délabrement inquiétant pour la sécurité

du personnel et des spectateurs, et dont la scène est propre à recevoir des œuvres des 18^{ème} et 19^{ème} siècles, mais difficilement du 20^{ème} ou 21^{ème} siècle ;

- Une prestigieuse salle de musique, l'Arsenal, qui se transforme éventuellement en plateau de danse (ce pour quoi elle n'était pas conçue à l'origine). A laquelle il faut rajouter une petite salle dotée d'un petit plateau pour des œuvres de chambre ;

- Un théâtre universitaire de 150 places sous équipé en matériel et en personnel ;
- Une salle de spectacle au sein du Centre Pompidou Metz de 150 places dont le fonctionnement et la programmation ne sont pas réguliers ;
- Une salle des musiques actuelles, « La Boîte à Musique », en cours de construction dans le quartier populaire de Borny ;
- Quelques salles aux dimensions modestes (Les Trinitaires, Salle Braun, Théâtre de la Seille).

Metz est l'une des toutes dernières villes de France à ne pas disposer d'un « théâtre digne de ce nom », d'une scène moderne bâtie pour accueillir, entre autre, « l'art théâtral d'aujourd'hui », avec un grand plateau, des salles modulables, des espaces de répétition, des lieux de convivialité ... en somme, « d'un véritable lieu de vie et de culture ».

Or l'absence de lieu a eu pour conséquence la désertion du public, lequel a notamment migré sur Thionville pour voir des spectacles de théâtre de création, et un défaut de formation à la culture du public :

« Peu de scolaires, pas d'habitudes de sortie, pas de culture théâtrale, pas de références artistiques, ... ».

Un deuxième élément plaide en faveur de l'implantation d'un nouvel équipement culturel structurant sur Metz et son agglomération : **les conséquences des restructurations militaires qui vont libérer des surfaces considérables situées dans le tissu urbain de Metz-Sud** (Montigny-les-Metz, Augny), et qui vont nécessiter un projet urbanistique ambitieux, et pas seulement immobilier.

A l'image de l'expérience du 104 à Paris, **la création d'un lieu culturel fort est une aubaine pour un**

territoire, requalifiant immédiatement tout un quartier, lui donnant une identité et une âme, et participant ainsi à son renouveau et à son développement.

Bien que conscient des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur la ville de Metz et sur Metz-Métropole en raison d'investissements en cours, forts et structurants pour l'attractivité de l'agglomération, qu'il s'agisse du METTIS ou du prochain Centre des Congrès, le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine pense que ce projet devrait toutefois être inscrit aux priorités de la prochaine mandature.

2.3 - Quelques autres pistes...

- Conformément aux engagements pris durant la campagne électorale, le gouvernement travaille actuellement à la mise en œuvre d'un **vaste programme visant à favoriser l'éducation artistique**, « l'idée étant de permettre à tous les enfants, de la maternelle à l'université, d'avoir un parcours culturel chaque année ». **La Région Lorraine pourrait être une région pilote dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.**

Depuis quelques années, les Ateliers de Pratique Artistique (APA) et les classes à Projet Artistique et Culturel (PAC) ne sont pratiquement plus financés, et uniquement par le Ministère de la Culture. Cette situation a eu pour effet de décourager les enseignants et par voie de conséquence des structures culturelles. Certaines d'entre elles ont tenté de maintenir ces ateliers indispensables à la sensibilisation artistiques et à l'ouverture culturelle des enfants, des jeunes et des enseignants qui les encadrent, très souvent sur leurs fonds propres.

i Entretien avec Aurélie Filippetti, Sud-Ouest, 18 janvier 2013.

Les Régions, les Départements, ont également fait naître des initiatives dans ce domaine. Mais il faut reconnaître que celles-ci n'ont été que très rarement menées en concertation avec les structures professionnelles. Si certaines sont très intéressantes, d'autres demeurent plus discutables comme le volet culture de la carte Lorraine Multipass.

Le Conseil Régional a certainement un rôle bien plus important et ambitieux à jouer dans le rapprochement entre les lycées et les structures culturelles labellisées.

Dans ce cadre, des dispositifs tel que Transvers'art mériteraient d'être plus fortement soutenu. Installé en Lorraine pour une année test, ce dispositif, à destination des lycéens et des professeurs, vise à promouvoir le spectacle vivant. Il s'agit de sensibiliser les élèves et leurs professeurs à la culture, en les amenant à découvrir trois pôles artistiques, la danse, le théâtre et la musique. Plusieurs actions sont proposées durant l'année, dont la découverte de spectacles mais aussi des ateliers de pratiques artistiques.

Enfin, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres régionsⁱ, **des créations pourraient être plus largement diffusées au sein des établissements scolaires, et dans les lycées de la région en particulier.**

La Lorraine a vocation à faire aussi bien que sa voisine alsacienne, où « la culture est vécue comme un élément déterminant : une élite politique formée et des enfants éveillés à la culture ».

• **Diffusion audiovisuelle et numérique:**

Comptetenudel'insuffisantediffusiondescréations à l'échelon régional, national ou international, et face au formidable potentiel que représentent non seulement la diffusion audiovisuelle (présence de

nombreuses chaînes localesⁱⁱ) mais aussi la diffusion numérique (multiplication des sites internet de partage des vidéos), il a été suggéré de **créer une vidéothèque régionale qui travaillerait à la fois à la captation et à la diffusion audiovisuelle et numérique du spectacle vivant.**

Dans ce cadre, **un partenariat pourrait être envisagé avec le Pôle régional de l'Image à Epinal.** Rappelons que ce pôle a notamment vocation à coordonner les actions d'éducation à l'image et de formation, à administrer les aides à la production audiovisuelle, cinématographique et multimédia, à susciter et accompagner les projets régionaux et les aider à la recherche de financement et à assurer la présence et la promotion de la région au plan national et même international ;

- Le groupe de travail a été confronté au fil des entretiens au constat, posé de manière récurrente, d'un « soutien modéré » des grandes institutions à la création régionale.

« Les structures les plus dotées (Centres Dramatiques Nationaux, Scènes Nationales) ne sont pas celles qui accueillent le plus de créations et de compagnies lorraines à l'exception du Théâtre Gérard Philippe et du Centre A. Malraux ; des CDN qui dans les faits ne favorisent pas assez les compagnies émergentes (1ère ou 2ème création professionnelle, compagnie en cours de professionnalisation), lesquelles ne sont pas assez nombreuses en Lorraine »

« En dépit de cahiers des charges explicites, peu de structures en Lorraine portent une attention particulière sur cette mission d'accompagnement des jeunes artistes. Les rares structures qui accompagnent les artistes de la région doivent développer des trésors d'imagination pour permettre aux artistes de créer, de faire découvrir leur création auprès d'autres responsables de structures. Il en résulte un déséquilibre dans le niveau d'accompagnement et sur le territoire lorrain »

ⁱ La Région Basse Normandie a décidé de diffuser Don Juan au sein des Lycées.

ⁱⁱ Pas moins de 9 chaînes de TV locales référencées diffusant soit par le câble, la TNT ou directement sur Internet : France 3 Lorraine, Mirabelle TV, Air TV, Mosaik, TV8 Moselle Est, Bar TV, Territorial TV, Vosges Télévision, TV Cristal.

« Une absence de dialogue franc et sincère entre les structures (réseaux, labels) d'un côté et les artistes de l'autre, avec une tendance forte des structures à vouloir avant toute chose valoriser leurs propres créations »

C'est pour pallier ces dysfonctionnements, et dans un souci d'accroître la lisibilité financière des institutions, qu'il est proposé aux financeurs (Etat, collectivités territoriales) de privilégier le recours à des **conventionnements pluriannuels intégrant des objectifs d'accompagnement de la création régionale et des artistes régionaux**;

- Face aux enjeux du financement du spectacle vivant, le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine réitère une proposition déjà formulé en 2003 afin que soit engagée **une réflexion sur les possibilités de renforcer le mécénat culturel en Lorraine**, et que soit créée une **Fondation Culturelle et Artistique** ;

- **Faciliter la mobilité des publics**: la question de l'accès pour tous à la culture est indissociable de celle des transports et de l'offre de transports publics. Il peut s'agir de faciliter la mobilité des publics non seulement en subventionnant une partie des frais de transport, mais aussi en renforçant les réseaux de transports publics urbains, interurbains et régionaux par de plus grandes amplitudes horaires et une meilleure desserte des lieux culturels, qu'ils soient permanents ou saisonniers (festivals).

Cette politique répond à des enjeux sociaux, démocratiques et écologiques, afin de permettre aux Lorraines et aux Lorrains de se rendre dans les divers « centres culturels » de la région au-delà de certaines heures et à des tarifs acceptables par tous ;

- Le paysage culturel français souffre d'une absence de lisibilité de la cartographie des institutions labelliséesⁱ en raison notamment

d'une superposition fréquente des labels pour une même structure et du non-respect par certains établissements labellisés de leurs missions prioritaires. Bien que ne relevant pas de la compétence de l'Etat en Région, ou des collectivités territoriales, nombre d'auditionnés ont exprimé la nécessité qu'il y aurait, dans le cadre des prochaines orientations nationales sur le spectacle vivant, à **redéfinir les missions des grandes institutions**.

De même, la Lorraine, en attendant la « Maison du Spectacle Vivant » ..., gagnerait à ce que les dispositifs d'aides à destination du spectacle vivant soient plus lisibles en prenant notamment appui sur une meilleure coordination entre les différents partenaires ;

- Dans le domaine des musiques actuelles, dans la mesure où les groupes musicaux ne reçoivent ou ne peuvent recevoir (en raison de leur statut) des aides à la création, il pourrait être envisagé de **confier directement aux SMAC la gestion des budgets « création »** ;

- Sur la partie formation, une collaboration entre les conservatoires de région serait indispensable pour répondre aux besoins en formation initiale et pour préparer les candidats aux concours d'entrée des Grandes Ecoles (ex. Conservatoire National d'art dramatique, Ecole Supérieure d'Art Dramatique, ...).

ⁱ Cf. Glossaire

Conclusion

L'engagement de celles et ceux qui travaillent au nom de convictions, qui donnent sens à leur vie, a sans doute été le phénomène le plus marquant de ces quelques mois d'auditions et de rencontres avec les artistes et les responsables d'entreprises artistiques et culturelles. Ce sont ces convictions qui, en se conjuguant, permettent de se réinventer en permanence, et ensemble.

C'est parce que les artistes cherchent de plus en plus à « faire ensemble », parce qu'ils inversent le cours du « tout consumérisme aliénant », qu'ils réussissent à affirmer la singularité des territoires, en les armant par l'écriture, le théâtre, la musique, la danse, le chant...

Ce désir de faire ensemble va d'ailleurs bien au-delà de la dimension budgétaire. Cette dimension, bien que déterminante, ne saurait être le pivot de tous les raisonnements. Cela a été entendu. L'approche comptable ne peut être la seule et unique réponse aux questions que posent l'art et la culture aujourd'hui.

« La pensée unique juge la dépense publique perverse et improductive. Là est l'impasse. Il nous faut une action publique forte. Pensons autrement nos politiques de l'art et la culture et la façon de les écrire. Tissons de nouvelles relations entre l'Etat, les collectivités territoriales, les professionnels, les citoyens. Définissons collectivement nos ambitions, donc les moyens à réunir. Faisons-le, territoire par territoire et en même temps au niveau de la nation toute entière. L'avenir dépend de notre capacité à renouveler notre culture de l'action publique » (Robin Renucci, comédien et directeur des Tréteaux de France)

Si des moyens nouveaux sont nécessaires, ceux-ci ne prendront sens qu'à partir d'une réforme ambitieuse des objectifs et des actions. C'est probablement une question majeure.

Dire que le rôle des artistes serait de faire face au déferlement des produits des industries

culturelles (pourtant elles aussi bien mal en point) est insuffisant. Dire que les rôles des institutions serait surtout de « rendre accessible au plus grand nombre (...) les œuvres capitales de l'humanité » est également insuffisant.

L'enjeu est plus complexe. Il est bien évident que les révolutions techniques et technologiques soulèvent des inquiétudes, mais le défi à relever est un peu de même nature que celui pour lequel Jules Ferry avait invité la République à répondre. L'éducation artistique et culturelle se doit d'être un engagement essentiel pour l'époque actuelle.

La société de l'intelligence et du savoir ne se construira pas sans une nécessité de pratique. Former les enseignants et ne pas fermer leurs instituts de formation ; engager les artistes à conjuguer la formation et la pratique ; « partager le sensible » pour reprendre l'expression du philosophe Jacques Rancière, voilà l'enjeu à venir, et le plus tôt sera le mieux.

Il ne s'agit donc plus simplement de l'accès aux œuvres mais il s'agit de faire agir l'œuvre, de la faire rencontrer activement le spectateur.

La maison du spectacle vivant ambitionnée serait une maison où l'on réfléchirait à cette question de la création partagée, où l'on réfléchirait à comment l'art et la culture s'appréhende individuellement et collectivement.

Il n'y a pas d'un côté une culture populaire et de l'autre une culture qui ne le serait pas. Il n'y a pas de savants et de non savants, il n'y a pas à créer d'opposition entre amateurs et professionnels. La maison du spectacle vivant chercherait les moyens de faire reculer l'intimidation et la difficulté d'entrer dans ces lieux où la langue, où la voix, où le corps et l'esprit s'en donnent à cœur joie.

ⁱ Décret n° 59-212 du 3 février 1959 relatif aux attributions d'un ministre d'Etat.

Les artistes ont exprimé cette nécessité qu'ils éprouvent de vouloir parler avec leurs concitoyens, bien plus proches de l'art et de la culture que certains veulent bien le suggérer. Ce lien est juste à réinventer, à encourager.

Ces dernières années, certains voudraient faire croire à un échec de la démocratisation de la culture. C'est une erreur car la décentralisation et la démocratisation culturelle et artistique ont bien eu lieu.

Il faut se remémorer un instant la France «culturelle» de 1950 : un théâtre parisien faisant par-ci par-là de bourgeoises tournées pour ses cousins de province, des opéras ensommeillés, des musées poussiéreux, le maintien ronronnant d'une culture/inculture de classe. Aujourd'hui, qu'est-elle devenue ? Un incroyable tissu de Théâtres Nationaux, Centres Dramatiques et Chorégraphiques, Scènes Nationales, Festivals et Compagnies ; une politique, originellement d'État, souvent retranchée dans les plus grandes villes, qui a gagné peu à peu les petites cités et les campagnes, grâce en particulier aux efforts croissants des villes, des régions et des départements.

La démocratisation est bien réelle, et elle a aussi pris d'autres formes, d'autres « voies » que celles définies par les « voix » officielles. Depuis le hip hop jusqu'à Internet, elle a pris d'autres chemins et comme le rappelle à juste titre le critique Jean-Pierre Thibaudat, « *pour aller de l'avant, on ne peut plus continuer comme avant* ».

Certes il faudra revitaliser le réseau institutionnel, qui a su néanmoins tisser une belle toile sur tout le territoire, mais il faudra aussi ouvrir des allées de traverses.

Pour rester vivant le spectacle éponyme doit être le lieu de rencontre « entre les vivants ». Encore un effort pour aller voir du côté des marges, des fabriques, des friches où se bricole du vivant et où s'allume des contre feux ...

Cela a été entendu à de très nombreuses reprises, la Lorraine est riche de désirs et de réalisations, de l'émergence d'un mouvement foisonnant où se croisent les arts des uns et ceux des autres, où s'affirment des démarches hors norme.

C'est un chantier qu'il faut engager en prenant en compte les lieux alternatifs, ces « *fabriques d'art et de culture* », où s'associeraient les artistes par affinité, par complicité plutôt que les mettre en résidence, où les maisons à taille humaine seraient favorisées à côté de pôles indispensablement « visibles », où se poserait la question des cahiers des charges identiques pour tous, où la question de la durée de vie des spectacles, réduite au fil des années, serait posée. Combien de spectacles aussi éphémères que des lucioles ? Combien de spectacles morts à peine nés ?

Il y a aujourd'hui de l'impatience qui peut être salutaire. Il y a une forte demande d'écoute et de propositions. Il faut engager ce chantier.

Car il y a encore beaucoup à réformer dans le spectacle vivant, mais avec une passion de l'avenir, une confiance dans l'intelligence, un désir que cette « *politique culturelle que le monde entier nous envie* » retrouve son niveau le plus haut, qu'elle continue à diversifier sans cesse ses moyens de diffusion et ses moyens d'écoute des idées et formes qui naissent dans le corps social.

Chaque art du spectacle vivant traverse de graves difficultés qui risquent de mettre à mal, voire à mort, tous les talents naissants, toutes les ambitions individuelles ou collectives.

Il faut également penser aux formations artistiques et aux trajets professionnels, aux enseignements artistiques (toujours brandis comme un fanion, mais jamais favorisés) ; penser évidemment à « l'intermittence », à sa fonction dans le financement réel de la culture, à son devenir dans un système aux moyens bloqués ; penser enfin à ce qui pourrait soutenir les plus hautes ambitions artistiques dès les plus petites compagnies débutantes.

C'est à ces enjeux là qu'il faut s'attaquer au lieu de céder aux clichés de la paresse intellectuelle et du libéralisme à la mode ... *« la science, l'éducation, la culture (...) créent beaucoup de besoins, et davantage sans doute qu'elles n'en peuvent, à leur niveau même, assouvir. Les intérêts mercantiles s'insèrent ici. Tout, bientôt, n'est plus qu'un bazar »*ⁱ.

Certes, il y a des choix à faire, mais le premier est de donner toutes ses chances à cet « être vivant » qu'est la politique culturelle publique dans notre pays.

ⁱ Francis Ponge, poète (cité dans « le Monde » - 19/20 décembre 2010)

Glossaire

Les labels

Centres dramatiques nationaux (CDN) : dirigés par un ou plusieurs artistes, ils ont pour mission principale la création et la production dans le domaine dramatique.

Centres chorégraphiques nationaux (CCN) : dirigés par un ou plusieurs artistes, ils ont pour mission principale la création et la production de spectacles chorégraphiques de haut niveau. Les CCN participent également à la sensibilisation et à la formation des publics (culture chorégraphique et éducation artistique), au soutien à l'activité des compagnies indépendantes (accueil – studio) et à l'accompagnement des danseurs (formation professionnelle).

Scènes nationales (SN) : elles ont une mission de diffusion artistique et, dans certains cas, de production, dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse et parfois des arts plastiques et du cinéma. Elles privilégient la création contemporaine. Elles ont également pour mission de participer, dans leur aire d'implantation, à une action de développement des pratiques artistiques et culturelles.

Centres nationaux de création musicale (CNCM) : ils ont pour mission de favoriser la création d'œuvres faisant appel aux technologies électronique et informatique, et de développer le répertoire contemporain acoustique et électro-acoustique.

Scènes de musiques actuelles (SMAC) : Les équipements de musiques actuelles dans le cadre d'un projet artistique professionnel proposent et répondent aujourd'hui à des missions de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles. Le label Smac peut ainsi, sur un même territoire, être accordé à un ou plusieurs lieux, regroupant tout ou partie de la grande diversité d'expression des musiques actuelles – chanson, jazz et musiques improvisées, musiques traditionnelles et musiques du monde, rock, pop, électro, rap... – auxquelles s'ajoutent les nouvelles disciplines artistiques plastiques et numériques. La Smac conduit également des actions d'accompagnement des pratiques en amateur.

A ces deux fonctions de base s'ajoutent la répétition, la formation et la ressource (information, documentation, conseil). C'est également un lieu de vie ouvert, contribuant au maillage artistique et culturel du territoire où il est inscrit.

Centres nationaux pour les arts de la rue (CNAR) : établissements de référence pour la création et la diffusion des arts de la rue sur le plan national et international.

Pôles nationaux pour les arts du cirque (PNAR) : établissements de référence pour les arts du cirque centrés sur des missions de production et de diffusion. Ils contribuent, par leur capacité à développer des réseaux et par leur expertise, à la structuration et au rayonnement des arts du cirque, ainsi qu'au renouvellement des formes et des esthétiques.

Les réseaux

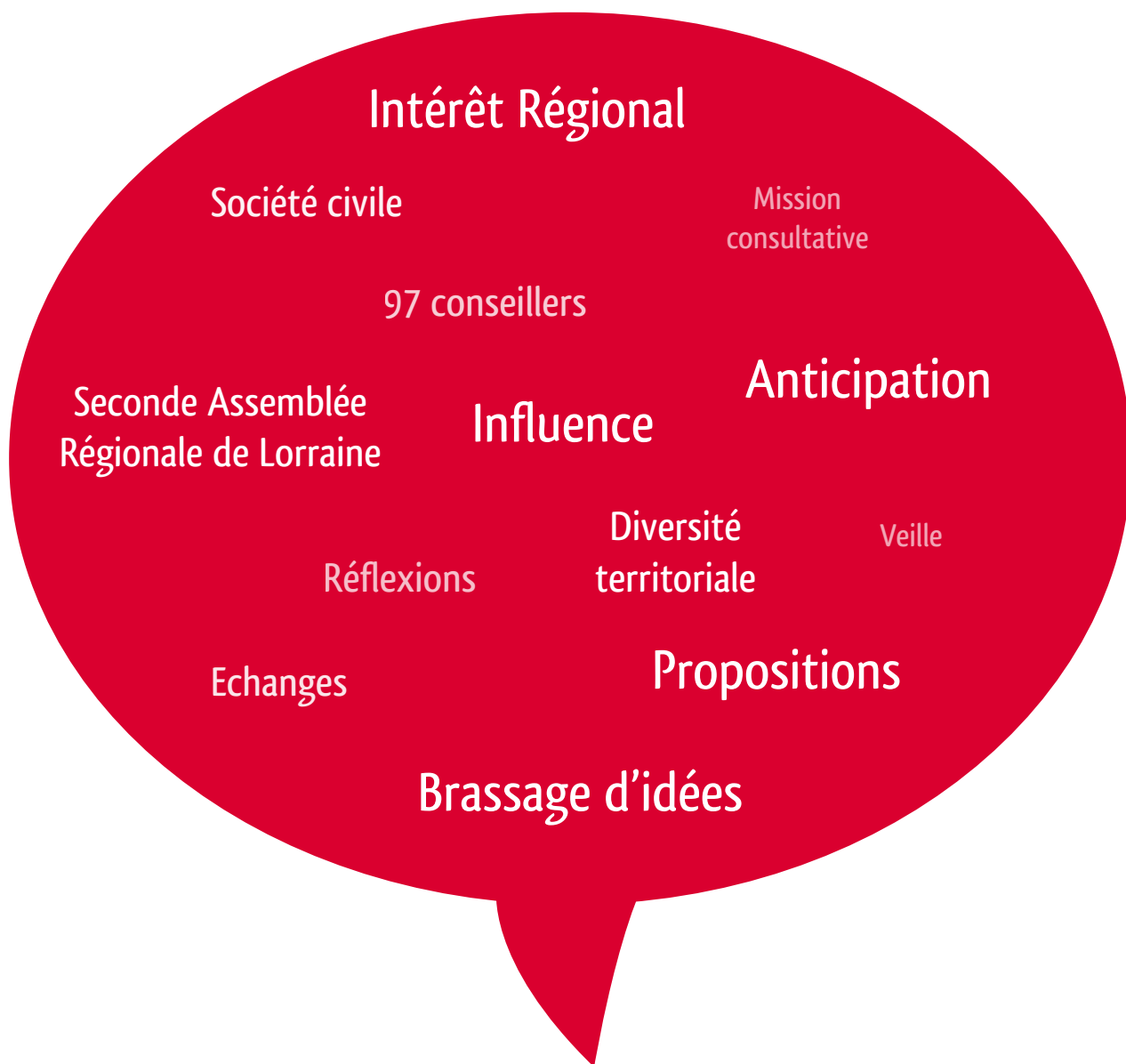
Orchestres permanents : ils ont pour mission de faire vivre le répertoire patrimonial et la création contemporaine, au profit des publics des territoires au sein desquels ils sont inscrits. La permanence des musiciens qui composent ces orchestres est liée à un objectif artistique, et permet de garantir les meilleures conditions pour l'interprétation des œuvres. Elle permet aussi de structurer l'emploi des musiciens sur l'ensemble du territoire.

Opéras en région : Les maisons d'opéra en région soutenues par l'État accomplissent, grâce aux forces artistiques qu'elles entretiennent ou dont elles peuvent disposer (ballet, chœur, orchestre), une mission commune consistant à faire vivre, sur l'ensemble du territoire, des œuvres lyriques et chorégraphiques au contact du public. Elles veillent à illustrer tant les œuvres du répertoire que la création contemporaine, notamment par des commandes à des compositeurs et à des chorégraphes et à s'inscrire dans des réseaux de coproduction.

Elles s'attachent en outre à développer une politique d'éducation artistique et culturelle destinée à favoriser l'accès de la programmation à tous les publics.

Centres de développement chorégraphiques (CDC) : il s'agit de structures associatives dont le projet est centré sur le développement de la culture de la danse contemporaine et sa diffusion en région auprès des publics et des amateurs. Certains CDC poursuivent également des objectifs de formation et d'insertion des danseurs.

Scènes conventionnées : ensemble de lieux de diffusion et de production généralement pluridisciplinaires dont le ministère de la Culture souhaite accompagner une partie du projet artistique ou culturel sur plusieurs années.



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LORRAINE

Hôtel de Région - Place Gabriel Hocquard
BP 81004 - 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 26 - Fax 03 87 33 61 09

<http://ces.lorraine.eu> - cese@lorraine.eu
www.facebook.com/ceselorraine
www.twitter.com/ceselorraine

FÉVRIER 2013